RGCCMB - PV n° 1

Assemblée générale du 24 aout 2018

Discours du Président José Lambert

Monsieur le Secrétaire Provincial,

Monsieur les Représentants de la C.P.A.H,

Messieurs mes collaborateurs,

Mesdames, Messieurs,

Chers amis corpos,

Nous voici déjà de retour. Comme le temps passe vite. La longue saison dernière qui s'est achevée très tard avec la brillante épopée des Diables Rouges au Mondial. Nous osons espérer que vos terrains de football n'auront pas trop souffert de la période caniculaire des mois de juin, juillet et mi-août. Un peu de pluie est bienvenue oserions nous dire.

Nous profitons, au nom de toute la famille des corporatifs du Centre, Mons, Borinage, pour remercier Monsieur Rochart de nous accorder la mise à disposition de ces magnifiques installations. Nous remercions aussi Mr Boël pour sa présence parmi nous, bien que très sollicité par les festivités de la ducasse d'Ath. Nous remercions aussi une travailleuse de l'ombre en la personne de Sabine qui encode tous les changements de calendrier et bien d'autres choses encore, Sabine a remplacé Mr Sylvain Binon parti exercer ses talents à la Fédération. Nous remercierons aussi Monsieur Dominique Lemaire qui assiste à nos réunions de comité directeur et qui nous éclaire sur certains points au point concernant le règlement.

Nous excusons par contre Mr Raedts pour son absence due à une maladie.

Nous allons procéder à l'appel des clubs.

Nous déclarons ouverte cette Assemblée Générale.

Cette année encore nous déplorons la perte de quelques personnes liées à la grande famille des corporatifs. Nous pensons particulièrement à la maman de Stéphane CAPITEYN le président du club de Berry's ; de Mr Michel URBAIN, secrétaire de l'ASF Quévy, de Mr PICCIRILLI Aldo, président du club de Vigoureux Elouges ; de la petite Jade DECASTIAUX à l'âge d'un an et fille de Bernard DECASTIAUX, secrétaire du club et de Virginie DHONDT, trésorière de Bon Vouloir ; de Mr Willy CARON, président du club de la Régie La Louvière et qui fut un des joueurs fondateurs de ce club. Willy allait fêter l'an prochain ses 40 ans de corporatif ; de Mr Michel CATHELYNS qui fut secrétaire du club de Total durant de nombreuses années, de Mr André DEMOULIN qui fut un ancien joueur des Câbleries de Dour et qui était formateur des arbitres dans la région montoise.

Nous nous excusons pour ceux et celles que nous aurions oubliés ou pour lesquels nous n'aurions pas été informés. Nous vous demandons de bien vouloir respecter une minute de silence en leur mémoire.

La saison 2017– 2018 a été un bon cru, nous espérons que celle qui débutera la semaine prochaine sera de même qualité et pourquoi pas encore meilleure tant au point de vue de la qualité du football que du comportement des équipes sur le terrain.

Cette année "paire" est donc une année où l'on procède à l'élection des membres du Comité Directeur. Nous vous avions annoncé en juin au travers de notre procès-verbal que nous recherchions des candidats pour venir nous rejoindre au Comité directeur. Force est de constater que malgré le fait que Bpost n'a pas fait grève, nous n'avons reçu aucune candidature. Est-ce le fait que nos mandats sont non rémunérés ou bien que vous estimiez que nous faisons du bon boulot. Il n'y aura donc pas de vote cette année mais néanmoins nous avons trouvé un nouveau membre en la personne de Freddy Geeroms.

Je profite de l'occasion pour remercier mes collègues du Comité Directeur pour le travail accompli durant cette année et bien que nous fussions en moins grand nombre. Tous se sont serrés les coudes pour que le groupement tourne de façon impeccable. Notre secrétaire Philippe Degey qui a accompli un très bon boulot avec sérieux, de notre trésorier (et un peu l'homme à tout faire) Jean Callens qui outre ses fonctions de trésorerie, cumule l'élaboration de calendrier et ce n'est pas une sinécure avec tous les changements de dernière minute intervenus l'an dernier, de Didier Vinck notre vice-président qui reste très attentif à l'élaboration des joueurs de P1/P2, de Jean-Pierre Cecchin qui a en charge la mise à jour du

site internet qui nous le rappelons est avec le site Footbel, l'organe officiel en matière de communication du RGCCMB, d'Ayrton Petit qui est l'adjoint du secrétaire et de Vincent Stallone qui est arrivé chez nous l'an dernier et qui visionne les équipes évoluant en grande partie à Maurage.

Il y a aussi à soumettre à votre vote deux propositions de modifications au règlement pour la saison 2018 – 2019 au sujet des coupes organisées par notre groupement.

Je vais donc céder la parole à notre secrétaire Philippe Degey.

Comme chaque année, il y a des modifications des Lois du Jeu et c'est ce dont va vous parler Monsieur Dominique Lemaire qui est le représentant du BRAH. La seule modification concerne les frais de déplacement des arbitres qui seront de 2,90 € par bloc de 2.80 €.

Nous vous souhaitons à tous, Comitards et joueurs, une excellente saison 2018 - 2019 et que l'esprit corporatif souffle sur tous les terrains de football cette saison.

Nous vous remercions de votre attention et je lève la séance académique.

Discours du secrétaire Philippe Degey

Bonjour à tous et toutes,

Je serai court et presque bref.....je ne suis pas un homme de discours et n'ai pas l'âme d'un politicien....

Cette année

- 7 clubs ont quitté le groupement, à savoir : Communaux LL et Garage Ciulla en cours de saison comme déjà dit en juin, ainsi que la Romana, Mons 44, Total Feluy, Jemappes United et Piéton qui aura donc fait un court passage chez nous et qui ne se sont pas réinscrits.

- 2 nouveaux clubs nous ont rejoints : St Odile City Elouges et Borina Lokomotiva, deux clubs du Borinage, qui joueront, je le rappelle, respectivement à Elouges, rue de la Tournelle en ce qui concerne St

Odile (terrain des Vigoureux et de Moulux) et rue des Bonniers (terrain de Turati) en ce qui concerne le Borina.

- 5 clubs changent de terrain **:** Milanello (Thulin), La Montoise (stade Tondreau à Mons sur synthétique), Acli 2A qui jouera à Chapelle au domaine de Clairefontaine (synthétique aussi) à partir du 06/10. Avant cela Acli jouera sur gazon à Piéton, rue de l'Avenir. Il y a aussi Amical Team qui jouera rue Brenez à Quaregnon et Nuraghe qui jouera à Flénu rue des Produits, sur synthétique.

Ce qui nous fera 44 clubs contre 49 la saison passée.

Cette saison commencera le samedi 01/09. Aucun match n'est donc décalé fin août.

Trois autres remarques très importantes sont à vous signaler :

- dorénavant, les résultats , en plus du coup de fil donné à la Nouvelle Gazette (0475/36 18 61) devront aussi être envoyés par SMS à Jean (qui s'occupe des classements, (0474/34 58 43) et cela lui facilitera la tâche.

- suite à une décision de l'Union belge, les FF éventuels devront être enregistrés au plus tard le vendredi midi. Passé ce délai, les frais d'arbitrage vous seront réclamés.

Puisqu'on en est à parler FF, le montant des amendes a été adapté suite aux nombreux désistements en tout genre. En championnat 25 € augmenté du même montant à chaque FF supplémentaire.

FF en coupes 50 € augmenté du même montant à chaque FF supplémentaire.

- d'autre part, tout changement de lieu, date ou heure devra être communiqué (je le répète à tous les membres du CD) pour être acté le mardi midi, pour être en conformité avec l'URBSFA

S'il y a d'autres questions qui vous tracassent, nous sommes là à votre écoute à la fin de la réunion.

Je vous souhaite une bonne saison à tous et toutes et cède la parole au gardien de notre trésor, préposé au calendrier et aux affiliations, notre bible entre autres, et pas que ça.....

Discours du trésorier Jean Callens

Bonsoir à toutes et tous.

Commentaires concernant

la mise jour du « Fichier clubs » suite aux documents remis lors de l'AG du mois de juin.

Les manquements qui reviennent le plus souvent sont :

- les membres sportifs du comité qui sont repris dans la liste des joueurs et qui sont donc comptabilisés 2 fois
- des joueurs repris dans notre fichier mais qui ne se trouvent sur aucune des listes rentrées (ni affiliations, ni désaffiliations) Ce qui oblige à demander une explication aux clubs
- notre fichier informatique établit la liste des affiliés par club par ordre alphabétique. C'est pourquoi nous demandons de remplir les listes de la même manière. Il est donc conseillé de classer d'abord les cartes et d'ensuite remplir le document.

Les affliliations

Les demandes d'affiliations doivent répondre aux critères suivants :

- découper les photos aux dimensions requises : 35 X 45 mm
- remplir les renseignements en caractères d'imprimerie
- découper les copies (format réel) de CI et coller les 2 faces.
- joindre le formulaire P1/P2

La comptabilité.

Comme chaque année, vous recevrez l'invitation à payer les divers frais pour la saison 2018-2019 dans les premiers jours de septembre. Le montant à verser devra être enregistré sur le compte du Groupement pour le 1er octobre au plus tard.
Comme l'année dernière, je n'enverrai aucun rappel, chacun sait ce qui lui reste faire.
N'oubliez pas, non plus, que toute nouvelle affiliation après le 1er septembre est soumise au versement de 18 € couvrant la prime d'assurance.
Je rappelle aussi que les amendes inférieures à 50 € ne sont plus à payer immédiatement puisque lorsque le compte du club atteint ce montant, j'envoie une invitation à le solder dans les 8 jours.

Le calendrier.

Comme chaque année, des modifications ont encore dû être faites après l'élaboration du calendrier.
Bien sûr, les clubs jouant sur des terrains de l'URBSFA peuvent être confrontés à un élément imprévu comme ce fut le cas cette année pour

Bon Vouloir et La Montoise qui évoluent au Stade Tondreau et à qui on a imposé une modification d'horaire.
Suite à une réunion avec le secrétariat provincial, nous avons reçu des directives concernant les modifications éventuelles :

1. les forfaits doivent être déclarés au plus tard le vendredi midi. Passé ce délai, les frais d'arbitrage risquent d'être imputés aux clubs défaillants.
2. Le 2ème point concerne surtout les clubs qui jouent en alternance avec des équipes provinciales de jeunes et dont le calendrier se fait par tranches mais aussi les clubs qui auraient des problèmes à leurs installations. Les clubs concernés sont donc invités à se renseigner régulièrement auprès du club provincial car toute demande de modification (lieu, date, heure) doit nous parvenir au plus tard le mardi 12 h 00 précédent le match de manière à ce que nous puissions informer le secrétariat provincial

Organisation du championnat 2019 – 2020.

Afin de ne pas reproduire la situation actuelle dans laquelle nous avons 12 clubs en D1 et D2 et seulement 10 clubs en D 3 et D 4, nous avons décidé de modifier le nombre de descendants à l'issue de cette saison de manière à avoir 4 séries de 11 clubs.
Cependant, si nous avions le bonheur d'avoir l'inscription d'au moins 2 nouveaux clubs en mai prochain, nous en resterions à la procédure actuelle.

Equilibrage des séries pour 2019-2020

2018-2019		2019-2020		2018-2019		2019-2020	
D1		D1		D2		D2	
1	1er D1	1	1er D1	1	1er D2	1	10ème D1
2	2ème D1	2	2ème D1	2	2ème D2	2	11ème D1
3	3ème D1	3	3ème D1	3	3ème D2	3	12ème D1
4	4ème D1	4	4ème D1	4	4ème D2	4	9ème D1 ou 3ème D2
5	5ème D1	5	5ème D1	5	5ème D2	5	4ème D2
6	6ème D1	6	6ème D1	6	6ème D2	6	5ème D2
7	7ème D1	7	7ème D1	7	7ème D2	7	6ème D2
8	8ème D1	8	8ème D1	8	8ème D2	8	7ème D2
9	9ème D1	9	9ème D1 ou 3ème D2	9	9ème D2	9	8ème D2 ou 3ème D3
10	10ème D1	10	1er D2	10	10ème D2	10	1er D3
11	11ème D1	11	2ème D2	11	11ème D2	11	2ème D3

12	12ème D1

12	12ème D2

D3	
1	1er D3
2	2ème D3
3	3ème D3
4	4ème D3
5	5ème D3
6	6ème D3
7	7ème D3
8	8ème D3
9	9ème D3
10	10ème D3

D3	
1	9ème D2
2	10ème D2
3	11ème D2
4	12ème D2
5	8ème D2 ou 3ème D3
6	4ème D3
7	5ème D3
8	6ème D3
9	7ème D3 ou 3ème D4
10	1er D4
11	2ème D4

D4	
1	1er D4
2	2ème D4
3	3ème D4
4	4ème D4
5	5ème D4
6	6ème D4
7	7ème D4
8	8ème D4
9	9ème D4
10	10ème D4

D4	
1	8ème D3
2	9ème D3
3	10ème D3
4	7ème D3 ou 3ème D4
5	4ème D4
6	5ème D4
7	6ème D4
8	7ème D4
9	8ème D4
10	9ème D4
11	10ème D4

.

Enfin, je me permets de rappeler qu'il est dangereux de n'avoir qu'une seule adresse mail de contact dans un club car en cas de problème de connexion du correspondant, une information de forfait ou de modification pourrait ne pas être reçue avec toutes les conséquences que cela pourrait entraîner.

Mes collègues et moi faisons ce travail de bon cœur et mettons tout en œuvre pour répondre, dans la mesure du possible, à vos souhaits, à vos besoins afin que nos compétitions se déroulent dans les meilleures conditions, un retour de la part des clubs nous ferait le plus grand plaisir.

Tirage au sort des Coupes.

Pas de modification concernant la Coupe Bomal - Camberlin pour laquelle nous aurons 4 groupes de 4 équipes. Les 2 premiers seront qualifiés pour le tour suivant.

Groupes de la Coupe Bomal - Camberlin

Pour la Coupe du Groupement, comme nous l'avions annoncé en juin dernier et suite aux nombreux nous procéderons par élimination directe.

En plus des 14 qualifiés du premier tour et afin d'avoir 16 clubs au tour suivant, 2 clubs éliminés seront récupérés selon l'ordre des critères suivants

1. Eliminés en déplacement
   a. En cas d'égalité à l'issue de la rencontre
- Par le score le plus élevé
- Par le plus grand nombre de buts inscrits lors de la séance des tirs au but
- Par tirage au sort
   b. En cas de défaite
- Par le plus petit écart de buts
- Le plus grand nombre de buts inscrits
2. Eliminés à domicile
- Mêmes critères que pour les éliminés en déplacement

Suite au vote des clubs, en coupe Bomal-Camberlin, c'est la troisième proposition qui a été retenue par les clubs, à savoir :
- les 2 premiers groupes pour les D1 et D2 (2 D1 et 2 D2 qualifiés)
- les 2 autres groupes pour les D3 et D4 (2 D3 et 2 D4 qualifiés)

Tandis qu'en coupe du groupement, c'est la deuxième qui fut retenue, c'est-à-dire que le match aura lieu sur le terrain de l'équipe de la plus basse.

Pour cette coupe, comme nous l'avions annoncé en juin dernier et suite aux nombreux désistements, nous procèderons par élimination directe.

Le tirage a été effectué par une main innocente, Hugo Buisseret le fils d'Olivier, secrétaire des Acli.

Cette journée de coupes est programmée le 20/10/18.

Coupe Bomal-Camberlin

Groupe 1	**Groupe 2**	**Groupe 3**	**Groupe 4**
Boca Manage	Standard Naast	Dynamo	SU Nuraghe Calcio
FC Corpos Wasmes	EVH	FC Holcim	Bridgestone Aircraft
CS Longtrain	FC MB La Rusticana	Moulux squad	La Montoise
FC Acli 2 A	FC Yankee	SO Vigoureux Elouges	FC Ch. St Ghislain

Coupe du groupement

La Nazionale - FC Turati Baudour
AS Jurbise B - FC Berry's
FC Corpos Sirault - FC Corpos Rhodiens
FC Dream Team - SP Baudour
Dragons United Quaregnon - FC Régie LL
O'Malley's - Ajax Eugies
FA Ecaussinnois - AS La Bouverie
Spartac Squirrels - FC Bon Vouloir
St Odile City Elouges - Milanello
Amical Team - AS Jurbise A
MVC Boussu - OC Hainin B
FC Alliance - NK Borina Lokomotiva
CS Calcio Bari - OC Hainin A
Ajax Binchoise - ASF Quévy

Prochaine réunion du Comité Directeur : le 27 septembre 2018 à 19h

Coq Wallon Place Mansart, 7 à 7100 La Louvière

RGCCMB - PV n° 2

Réunion de l'asbl. Comité Directeur du jeudi 27 septembre 2018

Au bureau : MM LAMBERT J - DEGEY P - VINCK D - CALLENS J - CECCHIN JP - STALLONE V. -GEEROMS F.
Absent excusé : PETIT A.

BRAH : M. THEUWIS A.

COMPARUTIONS - SUSPENSIONS

A. COMPARUTIONS – SUSPENSIONS

A 1 Réclamation du club de MB La Rusticana . Match Longtain - La Rusticana du 15/09 19h00

Joueur **PASQUALINO Cédric** (01/07/82, MB La Rusticana

Secrétaire **ROLAND Geoffrey** (23/04/79, MB La Rusticana) remplacé par le président **RICHER G**.
Joueur et capitaine **BRABANT Eddy** (09/07/69, MB La Rusticana)
Entraineur **PASQUALINO Antony** (12/04/81, MB La Rusticana)

La réclamation est recevable mais non fondée.
Le résultat du match (4-3) est maintenu.

TRANSACTIONS

A 2 Rapport arbitre MYAR M. Match CS Longtain - St. Naast du 08/09

Exclusion joueur **GALLUZZO Michele (18/07/75, CS Longtain)**

Le joueur GALLUZZO M. est suspendu 1 match.

Amende de 5 € au club de Longtain

A 3 Rapport arbitre BOUTGMI A. Match Ajax Binchoise - Alliance du 08/09

Exclusion joueur **ROMANO Jordan (14/11/92, Ajax Binchoise)**

Le joueur ROMANO J. est suspendu 1 match.

Amende de 5 € au club de Ajax Binchoise

Les suspensions ci-dessus prennent cours à partir du 13/10/2018

B. AMENDES – SUSPENSIONS CJ – FORFAITS

B 1 Amendes pour 2 CJ au cours d'un même match

01/09 :	**Corpos Sirault**	**DESOIGNIES Charles**
08/09 :	**Bridgestone Aircraft**	**METTILION Maxime**
15/09 :	**MVC Boussu**	**LIEVIN Romuald**

Amende de 5 € aux clubs concernés

B 2 Amendes pour cumul de CJ en championnat dont la dernière reçue le :

B 3 Amendes administratives

B 4 Amendes disciplinaires

B5 Manque d'organisation

B 6 Modifications de résultats

B 7 Calendrier

Veuillez noter que le NK Borina Lokomotiva jouera dorénavant ses matchs à domicile à 10h30 et que l'AS Jurbise A jouera à 15h (14h30 hiver) au lieu de 15h30.

C. DIVERS

Le billet du secrétaire

Nous constatons une recrudescence importante des feuilles de matchs non correctement remplies (matricule, heure des matchs, frais d'arbitre , délégué visiteur manquants, etc…) ou envoyées à un mauvais destinataire.
Nous avons fait l'impasse sur le mois de septembre mais à partir de ce présent PV, tout manquement sera sanctionné de l'amende appropriée.

Petits rappels toujours utiles

PROCEDURE EN CAS D'ABSENCE DE L'ARBITRE A L'HEURE DU MATCH

L'arbitre doit être présent +/- 20 minutes avant l'heure de la rencontre. En son absence 10 minutes avant l'heure H vous devez :

- Vérifier l'identité des joueurs de l'équipe adverse. (chaque délégué !)
- Dans l'ordre de l'obligation du règlement, vous munir d'un sifflet et des cartes J & R pour débuter la rencontre A L'HEURE ! (Matériel obligatoirement en possession du délégué visité).
- Même en cas d'arrivée tardive de l'arbitre, quel qu'en soit le motif, l'arbitre occasionnel débutera la rencontre à l'heure. Il en cèdera la direction à l'arbitre INITIALEMENT DESIGNE au premier arrêt de jeu.
-

CAS OU L'ARBITRE S'OPPOSE A LA PROCEDURE :

Signaler que le travail administratif à été effectué et que tout est en ordre. L'arbitre est en droit de revérifier les identités et numéros MAIS AU REPOS afin de ne pas différer l'heure de début du match.

LES DELEGUES NE DOIVENT JAMAIS SIGNER LA FEUILLE AVANT D'AVOIR VERIFIE TOUTES LES RUBRIQUES (SCORE, CJ, CR, REMPLACEMENTS …)

VOTRE TERRAIN ET LES INSTALLATIONS

Même dans le cas d'une location, les terrains et installations doivent être en ordre et répondre aux critères de l' URBSFA afin que la rencontre puisse avoir lieu. En cas de manquement sur la conformité du terrain (marquage, filets, piquets de coin etc …) le terrain EST NON CONFORME et entraîne automatiquement le FF de l'équipe locale.

EQUIPES JOUANT AVEC DES MAILLOTS NOIRS

Si l'arbitre n'a qu'un équipement de couleur noire, ce qui est tout à fait son droit, ces équipes sont tenues de fournir à celui-ci une blouse de couleur, **propre, à sa taille** et qui sera aussi différente de la couleur de l'équipe adverse.

CLASSEMENTS

Le classement officiel est celui qui est publié sur notre site. Les classements dans les journaux locaux ne sont pas sous notre responsabilité et sont rédigés par les journalistes.

PRECISIONS CONCERNANT LES JOUEURS P1/P2

Pour être comptabilisé comme joueur P1/P2, il doit avoir été sur une feuille de match comme joueur ou réserviste en championnat.
Pour rappel, comme par le passé, les joueurs ayant participé à un ou plusieurs matchs de coupe de Hainaut ou de Belgique ne sont pas comptabilisés comme P1/P2.
Un joueur ne voulant plus être comptabilisé comme P1/P2 doit obligatoirement rentrer un document mentionnant les nom et matricule du club où il évoluait et la date de fin P1/P2. Ce document doit être rempli par le CQ du club avec nom, prénom et signature, et envoyé au secrétariat du RGCCMB.

DECLARATIONS D'ACCIDENT

Bien que certains anciens documents portent la mention « A envoyer à Jean Callens », chacun doit savoir que ceux-ci, **depuis plusieurs années**, ces documents doivent être envoyés à Mr. Degey. Ceci a d'ailleurs été rappelé à plusieurs reprises.

Avant expédition par le CQ et non le joueur lui-même, vérifiez si toutes les rubriques sont bien complétées, exceptées les 7 et 8 (sauf accident de voiture) .
La rubrique numéro 9 (témoignage) est régulièrement vierge alors qu'elle doit être remplie.
La vignette de mutuelle ainsi que la signature du joueur blessé sont constamment manquants aussi (page B)

Notons que le document est téléchargeable sur notre site www.corpo-centre-mons-borinage.be (rubrique Football/Documents/Documents2018-2019

nouveau/Ethias)

Tout document incomplet ou non correctement rempli sera renvoyé d'office à l'expéditeur (le secrétaire CQ du club) .

FEUILLES DE MATCH

sont à envoyer dès le lundi à **Mr Philippe Degey, rue des Champs 37 à 7100 La Louvière** qui en assurera les vérifications.

Les clubs qui envoient les documents à une autre personne ou à une mauvaise adresse seront sanctionnés par une amende de 5€ qui sera doublée en cas de récidive.

COURRIER ELECTRONIQUE

Toute demande, quelle qu'elle soit sauf celles concernant la comptabilité, est à adresser au secrétaire général, Mr DEGEY, avec copie à tous les membres du CD, dont voici les adresses mails :

lambertjose@gmail.com didierlongtb@hotmail.com

philippe.degey@skynet.be jean.callens44@gmail.com ayrton.petit@gmail.com

jpcecchin1968@hotmail.com vincent-stallone@hotmail.com f.geeroms@skynet.be

DESIGNATION DES ARBITRES

http://www.belgianfootball.be/fr/homepage

Désignations par type de compétition (Football – Hainaut – Championnat – Chercher)
Choisissez la catégorie : vous avez une liste déroulante dans laquelle Corpo Cent/Mons/Borin apparaît presque en fin de liste après Corpo Charleroi

Vous pouvez alors voir les désignations des arbitres.
Le nombre entre parenthèses indique le nombre de blocs de déplacement de l'arbitre.
Ce nombre est à multiplier par 2,90€ pour calculer le montant des frais de déplacement.
Vous pouvez aussi vérifier l'exactitude des renseignements repris : heure du match et adresse du terrain.
Par exemple :

SA 29/09 15:00 CORPO CENT/MONS/BORIN. 1 FC REGIE LL(05275) -
FC CORPOS RHODIENS(05275)

STADE COMMUNAL DU TIVOLI - TERR.2 **REF:DESCORNEZ CEDRIC(2)**
AVENUE ST MAUR DES FOSSÉS
7100 LA LOUVIÈRE(3333)

LES COUPES

BOMAL - CAMBERLIN 2018 - 2019

20.10.2018

13 h 30	**CORPOS WASMES**	**-**	**CS LONGTAIN**
11 h 00	**BOCA MANAGE**	**-**	**FC ACLI 2A**
17 h 00	**STANDARD NAAST**	**-**	**FC MB LA RUSTICANA**
15 H 30	**EVH**	**-**	**FC YANKEE**
14 h 30	**DYNAMO**	**-**	**MOULUX SQUAD**
15 h 00	**FC HOLCIM**	**-**	**SO VIGOUREUX ELOUGES**
12 h 45	**SU NURAGHE CALCIO**	**-**	**LA MONTOISE**
12 h 30	**FC BRIDGESTONE AIRCRAFT**	**-**	**FC CHEMINOTS ST GHISLAIN**

Coupe du groupement 2018 - 2019

20.10.2018

13 h 00	**LA NAZIONALE**	**-**	**FC TURATI BAUDOUR**
15 h 30	**AS JURBISE B**	**-**	**FC BERRY'S**
15 h 30	**FC CORPORATIF SIRAULTOIS**	**-**	**FC CORPOS RHODIENS**
13 H 00	**FC DREAM TEAM**	**-**	**SP BAUDOUR**
15 h 00	**DRAGONS UNITED**	**-**	**FC REGIE LL**
17 h 15	**FC O MALLEY S**	**-**	**AJAX EUGIES**
15 h 00	**FA ECAUSSINNOIS**	**-**	**AS LA BOUVERIE**
15 h 00	**SPARTAC SQUIRRELS**	**-**	**FC BON VOULOIR**
13 h 30	**STE ODILE CITY ELOUGES**	**-**	**AC MILANELLO**
14 h 30	**FC AMICAL TEAM**	**-**	**AS JURBISE A**
14 h 00	**MVC BOUSSU**	**-**	**OC HAININ B**
15 h 00	**FC ALLIANCE**	**-**	**NK BORINA LOKOMOTIVA**

16 h 00	FC CALCIO BARI	-	OC HAININ A
14 h 30	AJAX BINCHOISE	-	ASF QUEVY

Rappel : en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, tirs au but directement

Prochaine réunion du Comité Directeur : le 25 octobre 2018 à 19h

Coq wallon Place Mansart, 7 à La Louvière

RGCCMB - PV n° 3

Réunion de l'asbl. Comité Directeur du jeudi 25 octobre 2018

Au bureau : MM LAMBERT J - DEGEY P - VINCK D - CALLENS J - CECCHIN JP - STALLONE V.
Absent excusé : GEEROMS F - PETIT A.

BRAH : M. LEMAIRE D.

COMPARUTIONS - SUSPENSIONS

A. COMPARUTIONS – SUSPENSIONS

A 1 Rapport arbitre DUVIVIER M. Match Moulux Sq - Dream Team du 15/09 19h00

Arbitre : **DUVIVIER M**, absent excusé
Joueur : **WANTIEZ Gilles** (30/03/94, Moulux Squad), absent non excusé
Joueur : **PROCUREUR Bryan** (16/04/93, Moulux Squad)
Délégué visité : **DRAMAIX Aymerick** (25/06/94) remplacé par **WAUTIER Adrien**, secrétaire
Délégué visiteur : **COSTER Michel** (18/02/66), absent excusé, remplacé par **STALPORT F.,** secrétaire

Après avoir entendu les parties, les joueurs **WANTIEZ G**. et **PROCUREUR B**. reçoivent de **sévères recommandations**.
Amende de 25 € (absence non excusée 10 + comparutions 15) **au club de Moulux Squad**

A 2 Rapport arbitre Stroobans S. Match arrêté Holcim-Hainin A du 29/09 19h20

Arbitre : **Stroobans S.**
Joueur : **BERAUX Jason** (28/10/95, Hainin A)
Joueur : **BORTOLUZZI Frédéric** (27/11/78, Hainin A)
Joueur : **CORNEZ Dylan** (25/04/95, Hainin A)
Délégué visité : **LISO Antonio** (15/05/54)

Délégué visiteur : **CORNEZ Patrick** (05/07/57)
Président visiteur : **VAN DIJCKE** Jean-Pol

Après avoir entendu les parties, les joueurs **BERAUX J**. et **BORTOLUZZI F**. sont suspendus **deux matchs.**
Le joueur **CORNEZ D**. est suspendu **trois matchs** (deux+ un étant capitaine).
De plus, ce joueur est suspendu de capitanat jusqu'au **30/06/19**.
Le score du match est de 5-0 au lieu de 4-1 en faveur de Holcim

Amende de 61,8 € (arbitre 5,8 + comparutions 30 + deux suspensions 16 € + une suspension 10 €) **au club de Hainin A**

A 3 Rapport arbitre MAICHI H. Match O'Malley's - Jurbise B du 13/10 19h40

Arbitre : **Maichi H.**
Joueur : **RAKIB Ismaël** (10/12/86, O'Malley's)
Joueur : **FONTAINE Nicolas** (13/02/96, Jurbise B), absent excusé
Délégué visité : **COLAPIETRO Stephan** (09/08/79)
Délégué visiteur : **DESSILLY Kevin** (13/09/87)

Après avoir entendu les parties, le joueur **RAKIB I**. est suspendu **4 matchs**
Amende de 41,50 € (arbitre 14,5 + comparutions 15 + suspension 12**) au club de O'Malley's**

Les suspensions ci-dessus prennent cours à partir du 03/11/2018

TRANSACTIONS

Le comité de transaction est composé de VINCK D., STALLONE V. et DEGEY P.

A 4 Rapport arbitre Brogniez M. Match Dream Team - Bon Vouloir du 29/09

Exclusion joueur **STALPORT Ludovic** (24/07/82 Dream Team)

Le joueur **STALPORT L.** est suspendu **2 matchs**

Amende de 8 € à charge de Dream Team

A 5 Rapport arbitre Ravignon S. Match Acli 2A - FC Yankee du 06/10

Exclusion joueur MARGHERITINA Michaël, (24/08/84, Acli 2A)

Le joueur **MARGHERITINA M**. est suspendu **3 matchs**

Amende de 10 € à charge de Acli 2A

A 6 Rapport arbitre Brogniez M. Match Corpos Wasmes - Hainin B du 13/10

Exclusion joueur **FOSSE Mickaël** (16/10/87, Hainin B)

Le joueur **FOSSE M.** est suspendu **1 match**

Amende de 5 € à charge d'Hainin B

A 7 Rapport arbitre SIMO J. Match de coupe Dream Team - SP Baudour du 20/10

Exclusions joueurs :
GLINEUR Dylan (18/05/93, Dream Team)
LESSENS Vincent (01/07/92, SP Baudour)
WIART Jordan (15/06/90, SP Baudour)

Les joueurs **GLINEUR D.**, **LESSENS V.** et **WIART J.** sont suspendus **1 match**
Amende de 5 € au club de Dream team
Amende de 10 € au club de SP Baudour

Les suspensions ci-dessus prennent cours à partir du 10/11/2018

B. AMENDES – SUSPENSIONS CJ – FORFAITS

B 1 Amendes pour 2 CJ au cours d'un même match

29/09 : MILANELLO	**WILLOCKX Manuel**
29/09 : JURBISE A	**ZARA Aurélien**
29/09 : BOCA MANAGE	**DEPUYDT Michaël**
06/10 : EVH	**SELLAK Yassine**
06/10 : TURATI BAUDOUR	**DENEUFBOURG Frédéric**
20/10 : BON VOULOIR	**BILLISTRI Dominique**

Amende de 5 € aux clubs concernés

B 2 Amendes pour cumul de CJ en championnat dont la dernière reçue le :

06/10 : VIG. ELOUGES	**BRION Robin**
13/10 : TURATI BAUDOUR	**CLAERBOUT Romain**

Amende de 5 € aux clubs concerné

B 3 Amendes administratives

Feuilles d'arbitre

Feuilles de match incomplètes (blocs, matricule, club, délégué, etc…)
29/09 : Dream Team - ***Bon Vouloir*** (nom du club et matricule manquants)
29/09 : Yankee - ***Boca Manage*** (délégué visiteur manquant)
06/10 : Moulux Squad - ***Corpos Sirault*** (délégué visiteur manquant)
13/10 : Nuraghe Calcio - ***La Montoise*** (délégué visiteur manquant)
20/10 : Dynamo - ***Moulux squad*** (nom du club et matricule manquants)

Amende de 5 € aux clubs concernés

Rentrées tardivement ou pas encore rentrées
06/10 : ***Dragons Utd*** - MVC Boussu (pas encore rentrée ce 26/10)
20/10 : ***O'Malley's*** - Ajax Eugies
20/10 : ***Standard Naast*** - MB La Rusticana

Amende de 13 € aux clubs concernés

Versement de la régularisation (affiliés+assurances) au 01.09 non comptabilisée sur le compte du RGCCMB au
01.10 : amende de 17,50 €
FC ACLI 2 A - FC BRIDGESTONE AIRCRAFT - OC HAININ A - OC HAININ B - MOULUX SQUAD
SO VIGOUREUX ELOUGES
08.10 : amende supplémentaire de 35 € + forfait administratif jusqu'au paiement
MOULUX SQUAD

B 4 Amendes disciplinaires

29/09 : **HAININ A** attitude joueurs ayant provoqué l'arrêt du match

Amende de 20 € à charge de Hainin A

B5 Manque d'organisation

B 6 Modifications de résultats

Suite au match arrêté de ce 20/10 à la 51ème minute, Boca M - Acli 2A Manage (blessure grave d'un joueur de Boca), le résultat de 1-2 est maintenu, Boca Manage ne désirant pas rejouer le match.

Le CD présente tous ses vœux de prompt rétablissement au joueur LEGAT Jérôme.

B 7 Calendrier

Suite à un problème d'occupation de terrain, le match ci-dessous est inversé avec celui du 09.02
27.10 : Hainin B - Corporatif Sirault à 15 h 30 (clubs prévenus)
09.02 : Corporatif Sirault - Hainin B à 15 h 00

Suite à la programmation d'un match de coupe de l'équipe féminine de Ste Odile Elouges ce samedi 27.10, le match ci-dessous est reporté au 01.12
27/10 : Vigoureux Elouges - FC Berry's (clubs prévenus)

Suite à un problème d'occupation de terrain, le match ci-dessous se jouera à **18 h** au lieu de 17h
03/11 : Standard Naast - Corpos Rhodiens

Un match de l'équipe féminine de Ste Odile étant programme le 03.11 à 14 h 30, le match ci-dessous se jouera à **11 h 00** au lieu de 13 h 30
03/11 : Moulux Squad - Corpos wasmes

10/11 : Les matchs suivants seront délocalisés au Stade St Lô à St Ghislain, rue du Moulin, 68.
Attention : terrain synthétique
11h : Borina Lokomotiva - Ajax Eugies
17h : Turati Baudour - Acli 2A

Occupation de terrain et report de match
Nous rappelons que ce sont les clubs corporatifs qui occupent des terrains avec des clubs provinciaux qui doivent s'assurer de la disponibilité du terrain pour leurs matchs et prévenir le plus rapidement possible le CD en cas de problème.
Des modifications d'heure et des reports n'étant pas toujours possibles, le club concerné serait tenu de trouver d'autres installations pour disputer la rencontre à la date et l'heure prévues initialement.

B 8 Forfaits en championnat

06/10 : *Amical Team* - Bridgestone A. Forfait déclaré de **Amical Team**

Amende de 25 € au club d'Amical Team

B8 bis Forfaits en championnat

Le club de Moulux Squad a été mis en FF administratif le 13/10 pour non paiement du solde de leur compte (affiliations + assurance) malgré plusieurs rappels de la part de notre trésorier.

Amende de 25 € au club de Moulux Squad

LES COUPES

BOMAL - CAMBERLIN 2018 - 2019

24.11.2018

14 h 00	FC ACLI 2A	-	FC CORPOS WASMES
11 h 00	BOCA MANAGE	-	CS LONGTAIN

15 h 15	FC YANKEE	-	STANDARD DE NAAST
15 H 00	EVH	-	FC MB LA RUSTICANA
16 h 00	SO VIGOUREUX ELOUGES	-	DYNAMO
15 h 00	FC HOLCIM	-	MOULUX SQUAD
15 h 00	FC CHEMINOTS ST GHISLAIN	-	SU NURAGHE CALCIO
12 h 30	FC BRIDGESTONE AIRCRAFT	-	LA MONTOISE

Coupe du groupement 2018 - 2019

24.11.2018 1/8 ème de finale

15 h 00	SPARTAC SQUIRRELS	-	AS JURBISE A
15 h 00	ASF QUEVY	-	FC REGIE LL
15 h 00	FC ALLIANCE	-	CS CALCIO BARI
12 H 30	OC HAININ B	-	FC BON VOULOIR
13 h 30	ST ODILE CITY ELOUGES	-	FC CORPOS RHODIENS
14 h 30	AS JURBISE B	-	AS LA BOUVERIE
15 h 00	AJAX EUGIES	-	OC HAININ A
13 h 00	FC DREAM TEAM	-	FC TURATI BAUDOUR

Rappel : en cas d'égalité à l'issue du temps réglementaire, tirs au but directement

RAPPEL

SOLDE DE COMPTE

Afin de vous éviter de mauvaises surprises, n'oubliez pas de solder votre compte dans les délais requis, c'est à dire dans les quinze jours. Tenez compte aussi des délais bancaires.
N'attendez pas la dernière minute pour effectuer vos versements.

Extrait du pt VIII.7 de notre règlement :

Pour toute demande de régularisation en cours de championnat (solde dépassant les 50 €), le versement doit être effectué dans les 15 jours sous peine de forfait(s) administratif(s) Toutes les amendes sont payables à la trésorerie du RGCCMB dans les 15 jours de leur notification; à défaut de quoi, l'amende précitée sera doublée, ipso facto.

De plus, le comité directeur jugera des sanctions à prendre vis à vis des clubs.
Le comité directeur pourra suspendre le club présentant un solde débiteur.

DIVERS

- Le club de **Hainin B** nous signale un changement de couleur dans son deuxième jeu. Celles-ci seront de jaune et noir au lieu de vert et noir. Le club jouera en déplacement avec ce deuxième jeu.

- C'est avec regret, vu le nombre important d'absence aux réunions mensuelles du CD de puis le mois de mars, aux AG de juin et août ainsi qu'aux trois finales de coupe, le CD a décidé de mettre fin à la collaboration avec Ayrton Petit et ce dès ce jour.

Prochaine réunion du Comité Directeur : le 22 novembre 2018 à 19h

Coq wallon Place Mansart, 7 à La Louvière

RGCCMB - PV n° 4

Réunion de l'asbl. Comité Directeur du jeudi 22 novembre 2018

Au bureau : MM LAMBERT J - DEGEY P - VINCK D - CALLENS J - CECCHIN JP - STALLONE V. - GEEROMS F.

BRAH : M. THEUWIS A.

COMPARUTIONS - SUSPENSIONS

A. COMPARUTIONS – SUSPENSIONS

A 1 Rapport arbitre Blondiau C. Match MB Rusticana-Acli 2A du 27/10 19h00

Arbitre : **BLONDIAU C.**
Entraineur visité : **PASQUALINO Anthony** (12/04/85, MB La Rusticana) absent excusé
Délégué visité : **HENRY Thierry** (27/06/64, MB La Rusticana)
Délégué visiteur : **NICOLAS David** (18/11/84, Acli 2A) absent excusé

Après avoir entendu les parties, l'entraineur **PASQUALINO Anthony est suspendu 4 matchs comme joueur et de toutes fonctions officielles**

Amende de 31,50 € (frais arbitre 14,50 + amende 12 + comparution 5) au club de MB La Rusticana

A 2 Rapport arbitre Chevalier C. Match arrêté MB La Rusticana -Yankee du 03/11 19h20

Arbitre : **CHEVALIER C.**
Joueur : **PASQUALINO Cédric** (MB Rusticana, 01/07/82), absent non excusé
Joueur **: GILSON Stéphane** (capitaine MB La Rusticana, 08/12/78) absent non excusé
Joueur : **COLLARD Benjamin** (capitaine Yankee, 22/11/86) absent non excusé
Délégué visité **: HENRY Thierry** (27/06/64)

Délégué visiteur : **LESPILETTE Kevin** (04/05/88)

Après avoir entendu les parties, le joueur **PASQUALINO Cédric** est suspendu **en séance** jusqu'à comparution volontaire.
Le club de Rusticana ne pouvant bénéficier de l'indiscipline de ses joueurs, **perd le match par 0-5.**

Amende de 44,50 € au club de MB La Rusticana (frais arbitre 14,50 +comparutions 10 + absences non excusées 2x 10)
Amende de 10 € au club de Yankee (absence non excusée)

Les suspensions ci-dessus prennent cours à partir du 01/12/2018

TRANSACTIONS

Le comité de transaction est composé de VINCK D., DEGEY P. et GEEROMS F.

A 3 Rapport arbitre Van der Goten F. Match Dream Team - Sp. Squirrels du 03/11

Exclusion joueur **DELCROIX Nicolas** (18/11/83, Dream Team)

Le joueur **DELCROIX N.** est suspendu **3 matchs**
Amende de 10 € au club de Dream Team

A 4 Rapport arbitre Barbier C. Match Milanello - Dragons Utd du 10/11

Exclusion joueur **PLINGUIER Alexandro** (22/04/74, Milanello)

Le joueur **PLINGUIER A.** est suspendu **1 match**
Amende de 5 € au club de Milanello

A 5 Rapport arbitre GERIN J. Match SO Vigoureux Elouges - Moulux Squad du 10/11

Exclusion joueur **SAUSSEZ Cédric (16/04/89, Vigoureux)**

Le joueur **SAUSSEZ C.** est suspendu **4 matchs**

Amende de 12 € au club de SO Vigoureux Elouges

A 6 Rapport arbitre NEUWART P. Match Moulux Squad - La Bouverie du 17/11

Exclusion joueur **DELIER Kenny (16/01/96, La Bouverie)**

Le joueur **DELIER K.** est suspendu **3 matchs**

Amende de 10 € au club de La Bouverie

Les suspensions ci-dessus prennent cours à partir du 08/12/2018

B. AMENDES – SUSPENSIONS CJ – FORFAITS

B 1 Amendes pour 2 CJ au cours d'un même match

27/10 : HOLCIM DENDAL Michaël
17/11 : CS LONGTAIN BARTHOLOMAUS Michaël
17/11 : MVC BOUSSU MOURY Jean-Philippe
17/11 : BON VOULOIR GUSCIGLIO Antonino
Amende de 5 € aux clubs concernés
17/11 : CORPOS RHODIENS DRUGMAND Antoine
17/11 : CORPOS RHODIENS HRYZYK Colin
Amende de 10 € au club de Corpos Rhodiens

B 2 Amendes pour cumul de CJ en championnat dont la dernière reçue le :

03/11 : DREAM TEAM COSTER Jérôme
03/11 : SP BAUDOUR WIART Jordan
03/11 : BOCA MANAGE ANGELONI Matteo
03/11 : TURATI BAUDOUR PELTIER Arnaud
03/11 : YANKEE FLANDROIT Kevin
03/11 : EVH DESCAMPS Julien
10/11 : MB LA RUSTICANA DALLA MURA Grégory
17/11 : CORPOS RHODIENS NOEL Mathieu
17/11 : MILANELLO FREBUTTE Erwin
17/11 : JURBISE B LEFEBVRE Alexandre
17/11 : CORPOS SIRAULT BONNET Guillaume
Amende de 5 € aux clubs concernés
03/11 : ACLI 2A SECHOPOULOS Takys
03/11 : ACLI 2A LISANTI Giordano
17/11 : ACLI 2A NICOLAS David
Amende de 15 € (3X5) au club de Acli 2A

B 3 Amendes administratives

Feuilles d'arbitre

Feuilles de match incomplètes (blocs, matricule, club, délégué, etc…)
27/10 : Régie LL - ***SP Baudour*** (délégué visiteur manquant)
27/10 : Corpos Wasmes - ***Chem. St Ghislain*** (délégué visiteur manquant)
27/10 : MB La Rusticana - ***Acli 2A*** (délégué visiteur manquant)
10/11 : Vigoureux Elouges - ***Moulux Squad*** (matricule manquant)
10/11 : Corpos Wasmes - ***Dream Team*** (club et matricule manquants)
10/11 : ***Jurbise B*** - La Montoise (bloc manquant)
10/11 : Jurbise B - ***La Montoise*** (délégué visiteur manquant)
17/11 : ***Hainin A*** - Jurbise B (club et matricule manquants)
17/11 : ***MB La Rusticana*** - SP Baudour (frais arbitre manquants)

Amende de 5 € aux clubs concernés

Rentrées tardivement ou pas encore rentrées

Néant

B 4 Amendes disciplinaires

27/10 et 03/11 : MB LA RUSTICANA : attitude joueurs

Amende de 10 € au club de MB La Rusticana

B5 Manque d'organisation

B 6 Modifications de résultats

B 7 Calendrier

08/12 : Le match Boca Manage - Acli 2A (11h) programmé le 08/12 aura lieu le 05/01/19 (même heure)

B 8 Forfaits en championnat

03/11 : ***OC Hainin A*** - SU Nuraghe Calcio
10/11 : Corpos Rhodiens - ***Boca Manage***

Amende de 25 € aux clubs concernés

10/11 : CS Longtain **- *SP Baudour***

Amende de 49,8 € au club de Baudour (amende + frais d'arbitre)

C. DIVERS

L'AS Jurbise A signale un changement (inversion) dans la couleur de ses maillots. Le premier jeu deviendra jaune et le second bleu.

RAPPELS

ENVOI DE RESULTATS PAR SMS

Ne pas oublier d'envoyer le résultat dès la fin de vos matchs, comme prévu.
Devant ces négligences répétées nous appliquerons dorénavant une amende de 5 € par résultat non communiqué.
Rappel du numéro de J.Callens : 0474/245843

LES REMISES

Seules les annonces parues sur le site de l'Union belge (www.belgianfootball.be)
ou suivant leur répondeur 0900/00095 ou lorsque le CD le décrète sont officielles.

L'arbitre est seul juge de l'impraticabilité du terrain.

Si le terrain prévu est praticable, l'arbitre ne peut faire jouer sur un autre, même s'il est en meilleur état.

Exception : si les conditions climatiques menacent de dégrader le terrain principal et, dès lors, de perturber le match de l'équipe première programmé du week-end dans ses installations, le club visité peut décider unilatéralement de jouer les matches des autres catégories sur un terrain annexe situé dans un rayon de 5 Km maximum du terrain principal

En cas de remise par l'arbitre, celui ci ne perçoit que la moitié de l'indemnité d'arbitrage lui revenant mais ses frais de déplacement sont dus en totalité.

En cas de remises, autres que générales, le club concerné, sera mis en demeure de trouver un autre terrain pour le samedi suivant la deuxième remise et ce jusqu'au moment où le terrain initial sera de nouveau accessible et conforme.

Dans le cas contraire, pour les matchs suivants à domicile déclarés impraticables, le club sera sanctionné de forfait(s)

En cas d'impraticabilité du terrain, le championnat continuera sans décalage du calendrier établi.

Les matchs remis seront rejoués à des dates fixées par le comité directeur.

CONDITIONS SELON LESQUELLES L'ARBITRE PEUT DECLARER UN TERRAIN IMPRATICABLE

Extraits du règlement de l'UB :

5.1 En cas de neige :

- les lignes sont invisibles.
- le terrain de jeu présente du danger après une chute de neige suivie de gel.
- le ballon devient non réglementaire quant à sa forme et son poids, par suite de l'adhérence de la neige au ballon.

5.2 En cas de gelée :
- il existe sur le terrain de jeu des grandes flaques d'eau gelée.
- le terrain de jeu présente des aspérités.
- les joueurs ne peuvent garder leur équilibre.
- le contrôle du ballon est impossible.

5.3 En cas de boue :
- le terrain de jeu est boueux au point que les joueurs ne peuvent démarrer.

NB :
Un terrain de jeu ne peut être déclaré impraticable si le ballon ne rebondit pas ou s'il reste collé dans la boue.

5.4 En cas de pluie :
- une GRANDE étendue du terrain de jeu est submergée au point qu'à cet endroit, le ballon n'entre plus en contact avec le sol.
- la visibilité devient insuffisante.

5.5 En cas de brouillard :
- la visibilité est insuffisante.

ATTENTION :
Dans tous les cas, la décision revient à l'ARBITRE. Les clubs ne peuvent préjuger de la décision de l'arbitre pour ne pas préparer le terrain en conformité du règlement.
La décision de l'arbitre est sans appel !
Un terrain, juger praticable par l'arbitre, mais non conforme dans sa présentation entraîne un forfait de l'équipe visitée.
IMPORTANT : LA NOTION DE TERRAIN IMPRATICABLE PRIME SUR LE TERRAIN NON CONFORME.

Exemple : Un terrain inondé NE PEUT ETRE MARQUE.

EQUIPEMENTS

En cette période hivernale, nous vous rappelons quelques directives concernant l'équipement des joueurs :

1. cagoule : INTERDITE dans l'optique où cela peut être dangereux pour son porteur (étranglement).

- bonnet : autorisé UNIQUEMENT sur indication médicale et PAS pour toutes autres raisons.

2. les cols roulés d'un pull (pièce entière de vêtement) sont autorisés mais les caches cous (pièce isolée autour du cou) sont **interdits** (risque d'étranglement).

3. si des joueurs portent des collants ceux-ci doivent être de la même couleur pour tous et de la même couleur que celle dominante du short.

DELEGUE VISITEUR

Le délégué visiteur n'est pas obligatoire. En son absence, c'est le capitaine qui remplit les 2 fonctions. Il doit donc s'inscrire non seulement comme joueur mais aussi comme délégué.

Trop de clubs négligent encore cette partie importante de la FM.

Le cas échéant, le club sera sanctionné d'une amende de 5 € pour FM incomplète.

Rappel aux clubs : Ils doivent être attentifs à la rédaction de la FM et si l'arbitre n' a pas indiqué tous les changements, ils doivent le lui faire remarquer poliment en justifiant la demande par le fait de la condition des 7 matchs pour les coupes.

FEUILLES DE MATCH ET DECLARATIONS D'ACCIDENT

Sont à envoyer à **Philippe Degey, rue des Champs 37 à 7100 La Louvière** qui en assurera les vérifications.

Ces feuilles peuvent être scannées et transmises en pièces jointes par mail avant expédition par voie postale au plus tard le lundi suivant le match. Cette formalité non obligatoire permettra d'éviter les amendes pour retard.

Il est encore utile de rappeler l'importance de la rédaction correcte des feuilles de match et des déclarations d'accident.

Vérifiez si tous les éléments nécessaires y sont notés avant et après pour les matchs, si toutes les rubriques ont été remplies pour les déclarations d'accidents.

Pour ces dernières, n'oubliez pas de faire une photocopie de la déclaration avant de l'expédier et de faire de même avec les documents que vous ou votre joueur enverrez à Ethias en n'oubliant pas d'y noter le n° du dossier.

Prochaine réunion du Comité Directeur : le 20 décembre 2018 à 19h

Coq wallon Place Mansart, 7 à La Louvière

RGCCMB - PV n° 5

Réunion de l'asbl. Comité Directeur du jeudi 20 décembre 2018

Au bureau : MM LAMBERT J - DEGEY P - VINCK D - CALLENS J - CECCHIN JP - STALLONE V. - GEEROMS F.

BRAH : M. LEMAIRE D.

LE CD PRESENTE SES MEILLEURS VŒUX A TOUS LES MEMBRES CORPOS, LEURS PROCHES AINSI QUE LEUR FAMILLE ET A TOUS NOS ARBITRES SANS QUI IL N'Y AURAIT PAS DE MATCH

COMPARUTIONS - SUSPENSIONS

A. COMPARUTIONS – SUSPENSIONS

A 1 **Rapport arbitre CHEVALIER C. Match Rusticana - Yankee du 03/11 19h00**

Joueur : PASQUALINO Cédric (01/07/82, MB La Rusticana)

Absent non excusé lors de la réunion du CD le 22/11, ce joueur demande à comparaître.

Après avoir entendu les parties, le joueur **PASQUALINO C**. est suspendu 1 match

Frais de 5 € à charge de MB La Rusticana

La suspension ci-dessus prend cours à partir du 05/01/2019

TRANSACTIONS

Le comité de transaction est composé de VINCK D., DEGEY P. et GEEROMS F.

A 2 Rapport arbitre CHEVALIER C. Match Bridgestone A. - La Montoise du 24/11

Exclusion joueur **DAME Quentin** (21/03/96, La Montoise)

Le joueur **DAME Q.** est suspendu 4 **matchs**

Amende de 12 € au club de La Montoise

A 3 Rapport arbitre DELBART M. Match Spartac Sq. - Corpos Wasmes du 15/12

Exclusion du joueur **GRAVINA** Angelo (17/03/60, Corpos Wasmes)

L'exclusion est jugée suffisante. Le joueur reçoit toutefois de sévères recommandations.

Les suspensions ci-dessus prennent cours à partir du 12/01/2019

B. AMENDES – SUSPENSIONS CJ – FORFAITS

B 1 Amendes pour 2 CJ au cours d'un même match

03/11 : FA ECAUSSINNOIS	**BODDEN Jonas**
01/12 : BERRY'S	**SCARAMOZZINO Kevin**
08/12 : MB LA RUSTICANA	**DALLA MURA Grégory**
08/12 : TURATI BAUDOUR	**D'AGOSTINI Nicolas**
15/12 : LA NAZIONALE	**INZOLI Bertrand**
15/12 : CORPOS RHODIENS	**CUVELIER Robin**

Amende de 5 € aux clubs concernés

B 2 __ Amendes pour cumul de CJ en championnat dont la dernière reçue le :

08/12 : LA BOUVERIE BLAIRON Julien
08/12 : VIGOUREUX ELOUGES MOUCHERON Eric
15/12 : CORPOS WASMES RUSSO Gavino
15/12 : CORPOS RHODIENS ROCCARO Alessio

Amende de 5 € aux clubs concernés

B 2 bis ____ Amendes pour cumul de CJ en coupe dont la dernière reçue le :

24/11 : MB LA RUSTICANA VAN DAMME Jean-Luc
24/11 : SPARTAC SQUIRRELS AYCIK Selim
24/11 : AJAX EUGIES GOSSART Mike
24/11 : DREAM TEAM STALPORT Ludovic

Amende de 5 € aux clubs concernés

B 3 __ Amendes administratives

Feuilles d'arbitre

Feuilles de match incomplètes (blocs, matricule, club, délégué, etc…)
24/11 : ***Jurbise B*** - La Bouverie (bloc manquant)
08/12 : O'Malley's - ***Dragons Utd*** (délégué visiteur manquant)
08/12 : ***La Montoise*** - Hainin A (frais arbitre manquants)

Amende de 5 € aux clubs concernés

Rentrées tardivement ou pas encore rentrées
15/12 : ***Moulux Squad*** - FC Berry's
15/12 : ***Dynamo*** - La Montoise

Amende de 13 € aux clubs concernés

15/12 : ***Dragons Utd*** - Jurbise B

Amende de 26 € au club de Dragons Utd (2ème infraction)

Non envoi de résultats par SMS à J. Callens au 0474/24.58.43 (voir PV 4/divers/rappels)

24/11 : Vigoureux Elouges et Ch. St Ghislain
01/12 : Vigoureux Elouges
08/12 : St de Naast - Corpos Wasmes - Milanello - O'Malley's - Vigoureux E. et La Montoise
15/12 : Moulux Squad, Corpos Sirault, Calcio Bari

Amende de 5€ (par match) aux clubs concernés

B 4 __ Amendes disciplinaires

B5 Manque d'organisation

B 6 Modifications de résultats

15/12 : Pour avoir aligné le joueur NICOLAS David, suspendu pour abus de cartes jaunes (voir PV4, B2), le club d'Acli 2A perd la rencontre par 0-5.
Résultat du match Acli 2A - Standard Naast 0-5 au lieu de 3-1.
Le joueur NICOLA D. est suspendu pour la prochaine journée de championnat.

Amende de 25 € au club d'Acli 2A (joueur non qualifié)

B 7 Calendrier

08/12 : Les matchs **Boca Manage - Acli 2A** (11h) et **Ch. St Ghislain - Moulux Squad** (15h) programmés le 08/12 auront lieu le 05/01/19 (même heure)
15/12 : Le match remis ASF Quévy - AS La Bouverie est reporté au 02/02/19

Important :

Le Borina Lokomotiva et le FC Turati se délocaliseront toute la saison 2018/2019 dans les installations de l'Union Saint-Ghislain Tertre Hautrage au stade Saint-Lô Rue du Moulin 68 7330 Saint-Ghislain (terrain synthétique). Tous les matchs à domicile du Borina Lokomotiva se joueront à 11h et tous les matchs à domicile du FC Turati se joueront à 17h.

B 8 Forfaits en championnat

15/12 : ***Ajax Binchoise*** - St Odile City Elouges : forfait annoncé de Ajax Binchoise
15/12 : EVH - ***SP Baudour*** : forfait annoncé de Baudour

Amende de 25 € aux clubs d'Ajax Binchoise et SP Baudour.

B 9 Forfaits en coupe

24/11 : Holcim - ***Moulux Squad*** : forfait annoncé de Moulux Sq.

Amende de 50 € au club de Moulux Squad

C. DIVERS

Journée du 23/02/19 1/4 de finales de la coupe du Groupement

12 h 30 **OC HAININ B** **-AS JURBISE A**

15 h 00	**FC ALLIANCE**	**-AJAX EUGIES**
13 h 30	**STE ODILE CITY**	**-AS LA BOUVERIE**
15 h 00	**ASF QUEVY**	**-FC TURATI BAUDOUR**

Tirage effectué par D. Lemaire, représentant du BRAH

ART B. 819 DU MANUEL DE L'URBSFA

Il est entendu par arbitre occasionnel celui qui dirige le match, qu'il soit arbitre actif ou inactif.

L'arbitre officiellement désigné est et reste absent…
L'arbitre occasionnel reçoit 20 € en tant qu'indemnité de match, mais n'obtient toutefois pas de frais de déplacement.
L'arbitre officiellement désigné arrive en retard…
L'arbitre occasionnel qui a débuté le match et l'arbitre arrivé en retard qui doit continuer à diriger la rencontre, reçoivent chacun *10 €* en tant qu'indemnité de match.
L'arbitre occasionnel ne reçoit pas de frais de déplacement.
L'arbitre arrivé en retard reçoit également ses frais de déplacement s'il officie encore.
L'arbitre officiellement désigén se blesse avant le début de la rencontre et ne sait pas la commencer…
L'arbitre occasionnel reçoit 20 € en tant qu'indemnité de match, tandis que l'arbitre blessé ne reçoit pas l'indemnité de match.
L'arbitre occasionnel ne reçoit pas les frais de déplacement.
L'arbitre blessé ne reçoit que ses frais de déplacement.
L'arbitre officiellement désigné se blesse durant la rencontre :
L'arbitre qui se blesse durant la rencontre garde son indemnité et ses frais de déplacement.
L'arbitre occasionnel qui continuera la rencontre n'a pas droit, ni à une indemnité ni à des frais de déplacement.
Match sans arbitre désigné :
L'arbitre occasionnel reçoit 20 € en tant qu'indemnité de match mais ne reçoit pas de frais de déplacement.
Match remis :
L'arbitre occasionnel qui remet un match en l'absence de l'arbitre officiellement désigné ne reçoit ni indemnité de match ni frais de déplacement.

RAPPEL

Pour rappel, tout courrier doit être envoyé à tous les membres du CD.
Trop de clubs ne s'y conforment pas.
Nous invitons les secrétaires à transmettre à leurs affiliés susceptibles de nous envoyer des mails les adresses des membres du CD reprises ci-dessous.

lambertjose@gmail.com didierlongtb@hotmail.com f.geeroms@skynet.be

philippe.degey@skynet.be jean.callens44@gmail.com
jpcecchin1968@hotmail.com
vincent-stallone@hotmail.com

A l'avenir, tout manquement sera sanctionné d'une amende de 5 €

Prochaine réunion du Comité Directeur : le 24 janvier 2019 à 19h

Coq wallon Place Mansart, 7 à La Louvière

RGCCMB - PV n° 6

Réunion de l'asbl. Comité Directeur du jeudi 24 janvier 2019

Au bureau : MM LAMBERT J - DEGEY P - VINCK D - CALLENS J - CECCHIN JP - STALLONE V. - GEEROMS F.

BRAH : M. LEMAIRE D.

COMPARUTIONS - SUSPENSIONS

A. COMPARUTIONS – SUSPENSIONS

A 1 **Rapport arbitre occasionnel. Match Spartac Squirrels - Vigoureux Elouges du 12/01 19h00**

Arbitre occasionnel : LONOBILE Damien
Délégué visité : PAGANO Frédéric (09/08/85)
CQ visité : CRESSON Jérémy (23/07/89) absent excusé
Délégué visiteur : DELPLANCQ Rodolphe (14/06/80)
CQ visiteur : PICCIRILLI MIchel (13/09/89)
Capitaine visité : DI BENNARDO Livio (25/06/89)
Capitaine visiteur : JOUFFIN Jonathan (08/09/56) absent excusé
Joueur VITELLI Saverio (23/04/83, Vigoureux Elouges) absent excusé

Après avoir entendu les parties, les joueurs VITELLI S. et JENARD A. seront convoqués lors de la prochaine séance du 28/02. Suite au comportement scandaleux de certains joueurs des Vigoureux Elouges dans le vestiaire de l'arbitre occasionnel (FM déchirée et cartes d'identité jetées dans la boue), le CD inflige une amende de 100 € au club des Vigoureux Elouges……..

Frais à charge de Vig. Elouges : 125 € (comparutions 25 + amende 100)

TRANSACTIONS

Le comité de transaction est composé de VINCK D., DEGEY P. et GEEROMS F.

A 2 Rapport arbitre occasionnel COSTER M. Match Hainin B - Dream Team du 19/01

Exclusion joueur DUQUESNES Anthony (02/07/77, Hainin B)

Le joueur **DUQUESNES A.** est suspendu **1 match**

Amende de 5 € au club de Hainin B

La suspension ci-dessus prend cours à partir du 09/02/2019

B. AMENDES – SUSPENSIONS CJ – FORFAITS

B 1 Amendes pour 2 CJ au cours d'un même match

19/01 : ALLIANCE	HAUSSY Falcon
19/01 : **AJAX BINCHOISE**	POULIART Anthony
19/01 : **HAININ A**	CORNEZ Johnny

Amende de 5 € aux clubs concernés

B 2 Amendes pour cumul de CJ en championnat dont la dernière reçue le :

12/01 : **DREAM TEAM**	GOFFARD Stephan
12/01 : BERRY'S	DENIS Grégory
12/01 : **DRAGONS UTD**	NICODEME Thomas
12/01 : **CH. ST GHISLAIN**	DI PAOLO Anthony
12/01 : **ACLI 2A**	LENGLAIS Jean
12/01 : **JURBISE B**	PAMART Corentin
19/01 : **ALLIANCE**	DECOCK Michaël

Amende de 5 € aux clubs concernés

B 3 __ Amendes administratives

Feuilles d'arbitre

Feuilles de match incomplètes (blocs, matricule, club, délégué, etc…) Néant
Rentrées tardivement ou pas encore rentrées :
19/01 **: *Turati* -** Yankee

Amende de 13 € à Turati Baudour

Non envoi de résultats par SMS à J. Callens au 0474/24.58.43 (voir PV 4/divers/rappels)

05/01 : Vigoureux Elouges
12/01 : Yankee - MB La Rusticana et Holcim
19/01 : Acli 2A

Amende de 5€ aux clubs concernés

B 4 __ Amendes disciplinaires

Voir le point A1 de ce présent PV.

B5 __ Manque d'organisation

B 6 __ Modifications de résultats

B 7 Calendrier

15/12 : Le match remis **ASF Quévy - AS La Bouverie** (15h) est reporté au 02/02/19
05/01 : Le match **Boca Manage - Acli 2A** (11h) est reporté au 02/02/19
19/01 : Les matchs remis **Boca Manage-Jurbise A** et **Berry's-ASF Quévy** sont reportés au 30/03/19
26/01 : Les matchs **Régie LL-Turati Baudour**, **Dragons Utd-Dynamo** et **Holcim-La Montoise** sont reportés au 02/02/19
26/01 : La journée remise de ce samedi 26/01 est reportée au 02/03/19

Important :

Le Borina Lokomotiva et le FC Turati se délocaliseront toute la saison 2018/2019 dans les installations de l'Union Saint-Ghislain Tertre Hautrage au stade Saint-Lô Rue du Moulin 68 7330 Saint-Ghislain (terrain synthétique). Tous les matchs à domicile du Borina Lokomotiva se joueront à 11h et tous les matchs à domicile du FC Turati se joueront à 17h.

Pour un peu plus de clarté :

Journée du 02.02.2019
DIVISION 1

17 h 00	STANDARD DE NAAST	-	FC MB LA RUSTICANA	
11 h 00	FC BOCA MANAGE	-	FC ACLI 2 A	rep du 05.01
15 h 00	FC REGIE LL	-	FC TURATI BAUDOUR	rep du 26.01
	DIVISION 2			
16 h 00	SO VIGOUREUX ELOUGES	-	FC BON VOULOIR	
15 h 00	ASF QUEVY	-	AS LA BOUVERIE	remis du 15.12
	DIVISION 3			
15 h 00	DRAGONS UNITED	-	DYNAMO	rep du 26.01
15 h 00	FC HOLCIM	-	LA MONTOISE	rep du 26.01
	DIVISION 4			
13 h 00	STE ODILE CITY ELOUGES	-	FA ECAUSSINNOIS	

Journée du 02.03.2019 **REMISE DU 26.01**

	DIVISION 1		
14 h 30	AS JURBISE A	-	FC ACLI 2 A
17 h 00	FC MB LA RUSTICANA	-	CS LONGTAIN
15 h 15	FC YANKEE	-	FC CORPOS RHODIENS
15 h 00	EVH	-	FC BOCA MANAGE
15 h 00	SP BAUDOUR	-	STANDARD DE NAAST
	DIVISION 2		
15 h 00	ASF QUEVY	-	OC HAININ B
13 h 00	FC DREAM TEAM	-	MOULUX SQUAD
13 h 30	CORPO WASMES	-	AS LA BOUVERIE
15 h 00	SPARTAC SQUIRRELS	-	CH. ST GHISLAIN
15 h 00	FC CORPORATIF SIRAULT	-	FC BERRY'S
	DIVISION 3		
14 h 00	MVC BOUSSU	-	OC HAININ A
14 h 30	AC MILANELLO	-	FC O MALLEY S
	DIVISION 4		
15 h 00	FC CALCIO BARI	-	AJAX EUGIES
12 h 30	FC BRIDGESTONE AIRCRAFT	-	NK BORINA LOKOMOTIVA

Journée du 30.03.2019

	DIVISION 1			
17 h 00	STANDARD DE NAAST	-	EVH	rep du 02.03
11 h 00	FC BOCA MANAGE	-	AS JURBISE A	remis du 19.01
	DIVISION 2			
14 h 30	FC BERRY'S	-	ASF QUEVY	remis du 19.01
16 h	VIGOUREUX ELOUGES	-	HAININ B	
	DIVISION 4			
13h30	ST ODILE CITY ELOUGES	-	AJAX EUGIES	
14h30	AMICAL TEAM	-	FA ECAUSSINNOIS	

B 8 Forfaits en championnat

12/01: ***Dynamo*** - Hainin A: forfait annoncé de Dynamo.

Amende de 25 € au club de Dynamo

C. DIVERS

Journée du 23/02/19 1/4 de finales de la coupe du Groupement

12h30 : Hainin A - Jurbise A
15h : FC Alliance - Ajax Eugies
13h30 : St Odile City Elouges - AS La Bouverie
15h : ASF Quévy - FC Turati Baudour

N'oubliez pas d'envoyer la liste des joueurs ayant au moins disputés sept rencontres au plus tard la veille du match.
Si l'égalité subsiste à la fin du temps règlementaire, on procèdera à 2 prolongations de 10 min chacune
Et puis, si nécessaire, on procèdera au botté des tirs au but. (extrait du règlement chap. V.1)

RAPPELS

- ✓ **Pour rappel, tout mail doit être envoyé à tous les membres du CD. Trop de clubs ne s'y conforment pas.**

Nous invitons les secrétaires à transmettre à leurs affiliés susceptibles de nous envoyer des mails les adresses des membres du CD reprises ci-dessous.

lambertjose@gmail.com didierlongtb@hotmail.com f.geeroms@skynet.be
philippe.degey@skynet.be jean.callens44@gmail.com
jpcecchin1968@hotmail.com
vincent-stallone@hotmail.com

A l'avenir, tout manquement sera sanctionné d'une amende de 5 €

- ✓ **D'autre part, vu l'augmentation des services postaux, n'oubliez pas d'affranchir votre courrier avec des timbres PRIOR (J+1) pour qu'il parvienne dans les délais, c'est-à-dire au plus tard le jeudi, dernier délai.**

LES REMISES

Seules les annonces parues sur le site de l'Union belge (www.belgianfootball.be)
ou suivant leur répondeur 0900/00095 ou lorsque le CD le décrète sont officielles.

L'arbitre est seul juge de l'impraticabilité du terrain.

Si le terrain prévu est praticable, l'arbitre ne peut faire jouer sur un autre, même s'il est en meilleur état.

Exception : si les conditions climatiques menacent de dégrader le terrain principal et, dès lors, de perturber le match de l'équipe première programmé du week-end dans ses installations, le club visité peut décider unilatéralement de jouer les matches des autres catégories sur un terrain annexe situé dans un rayon de 5 Km maximum du terrain principal

En cas de remise par l'arbitre, celui ci ne perçoit que la moitié de l'indemnité d'arbitrage lui revenant mais ses frais de déplacement sont dus en totalité.

En cas de remises, autres que générales, le club concerné, sera mis en demeure de trouver un autre terrain pour le samedi suivant la deuxième remise et ce jusqu'au moment où le terrain initial sera de nouveau accessible et conforme.

Dans le cas contraire, pour les matchs suivants à domicile déclarés impraticables, le club sera sanctionné de forfait(s)

En cas d'impraticabilité du terrain, le championnat continuera sans décalage du calendrier établi.

Les matchs remis seront rejoués à des dates fixées par le comité directeur.

Lorsque l'URBSFA décrète une remise générale, y compris les équipes premières, nous n'avons pas le choix, nous devons aussi remettre nos matchs.

Prochaine réunion du Comité Directeur : le 28 février 2019 à 19h

Coq wallon Place Mansart, 7 à La Louvière

RGCCMB - PV n° 7

Réunion de l'asbl. Comité Directeur du jeudi 28 février 2019

Au bureau : MM LAMBERT J - DEGEY P - VINCK D - CALLENS J - CECCHIN JP - GEEROMS F.

BRAH : M. THEWIS A.

COMPARUTIONS - SUSPENSIONS

A. COMPARUTIONS – SUSPENSIONS

A 1 Rapport arbitre Descornez C. Match arrêté EVH-Longtain du 16/02 19h00

Joueur : **DEZOMBERG Geoffrey (24/08/72, CS Longtain), absent non excusé+**
Entraineur T2 visité **: RODRIGUEZ Steven (24/05/84, EVH)**
Délégué visité : **RENERO Enrique (17/11/45) remplacé par Pedro Nuñez, secrétaire du club**
Délégué visiteur : **FRANCOIS Laurent (14/11/66)**

Après avoir entendu les parties,le joueur **DEZOMBERG G**. est suspendu **2 matchs**.
Le **T2 Rodriguez S**. est suspendu **2 matchs** comme joueur et de toutes fonctions officielles

Frais à charge de Longtain : 18 € (10 absence joueur + 8 suspension)
Frais à charge d'EVH : 23,8 € (10 comparutions + 8 suspension + 5,8 arbitre)

A 2 Rapport arbitre occasionnel. Match Spartac Squirrels - Vigoureux Elouges du 12/01 19h20

Joueur **VITELLI Saverio (23/04/83, Vigoureux Elouges) absent pour la deuxième fois et suspendu en séance jusqu'à comparution volontaire.**
Joueur **JENARD Anthony (12/03/91, Vigoureux Elouges)**

Après avoir entendu le joueur **JENARD A**. , celui-ci est suspendu **2 matchs**
Frais à charge de Vigoureux Elouges : 23 € (5 comparution + 10 absence joueur + 8 suspension)

A 3 Rapport arbitre GERIN J. Match Corpos Rhodiens - Régie LL du 09/02 19h40

Exclusion joueur **SOQUETTE Michaël (12/09/91, Régie LL)**
Délégué visité **: DUTRIEUX Daniel (09/11/61), absent non excusé**
Délégué visiteur **: GUNS Olivier (11/02/67) remplacé par BOTTEMANNE Stéphane (06/10/78, trésorier du club)**

Après avoir entendu les parties, le joueur **SOQUETTE M.** est suspendu 2 matchs

Frais à charge de la Régie LL : 44 € (10 comparutions + 26 frais arbitre + 8 suspension)

Les suspensions ci-dessus prennent cours à partir du 09/03/2019

TRANSACTIONS

Le comité de transaction est composé de VINCK D., DEGEY P. et GEEROMS F.

A 4 Rapport arbitre LEDUC P. Match Turati-SP Baudour du 16/02

Suite à son exclusion, le joueur **LAURENT Maxence (20/02/98, FC Turati)** est suspendu **1 match**

Amende de 5 € au club de SP Baudour

A 5 Rapport arbitre RENARD J. Match MB La Rusticana - FC Yankee du 23/02

Suite à son exclusion et son comportement vis-à-vis de l'arbitre, le joueur **LAMBLIN Lohan (22/08/96, FC Yankee)** est suspendu **3 matchs**

Amende de10 € au club de FC Yankee

Les suspensions ci-dessus prennent cours à partir du 16/03/2019

B. AMENDES – SUSPENSIONS CJ – FORFAITS

B 1 Amendes pour 2 CJ au cours d'un même match

09/02 : MVC BOUSSU	**BOSSIER Jayson**
09/02 : CORPOS WASMES	**EL KHATIRI M'Hamed**
09/02 : CORPO SIRAULT	**BONNET Guillaume**
16/02 : LONGTAIN	**DEZOMBERG Geoffrey**
23/02 : HAININ B	**FOSSE Mickael**

Amende de 5 € aux clubs concernés

B 2 Amendes pour cumul de CJ en championnat dont la dernière reçue le :

09/02 : JURBISE A	**DOYEN Jérémy**
09/02 : MOULUX SQUAD	**WANTIEZ Gilles**
16/02 : REGIE LL	**DESSOLE Loris**
16/02 : LONGTAIN	**BARTHOLOMAUS Michaël**
16/02 : MOULUX SQUAD	**MASTROSIMONE Joram**
16/02 : DRAGONS UTD	**GONDA Arthur**

Amende de 5 € aux clubs concernés

B 2 A Amendes pour cumul de CJ en coupe dont la dernière reçue le :

23/02 : **ST ODILE CITY ELOUGES** **HAMMADA Majid**

Amende de 5 € au club concerné

B 3 Amendes administratives

Feuilles d'arbitre

Feuilles de match incomplètes (blocs, matricule, club, délégué, etc…) néant
Rentrées tardivement ou pas encore rentrées : néant

Non envoi de résultats par SMS à J. Callens au 0474/24.58.43 (voir PV 4/divers/rappels)

09/02 : Turati Baudour et Dynamo
16/02 : Vigoureux El., Spartac Squirrels, Holcim et Corpos Wasmes
23/02 : Dynamo et La Montoise

Amende de 5€ aux clubs concernés

B 4 Amendes disciplinaires

B5 Manque d'organisation

B 6 Modifications de résultats

16/02 : Ayant aligné le joueur **DOYEN Jérémy** contre La Rusticana et sous le coup d'un suspension pour cumul de cartes jaunes, le club de Jurbise A perd la rencontre 5-0.
Score du match modifié **: Jurbise A - MB La Rusticana 4-0 devient 0-5.**
Le joueur **DOYEN** J. sera suspendu le **09/03/19 ou en cas de remise, le premier match suivant.**

B 7 Calendrier

02/03 : le match de championnat **St Odile City Elouges - FA Ecaussinnois** est reporté au 23/03

NB : Voir aussi la rubrique "Important" page suivante

Coupes du 23.03.2019

Groupement 1/2

13 h 00	Alliance	-	Hainin B
15 h 15	AS La Bouverie	-	FC Turati Baudour

Bomal - Camberlin 1/4

15 h	EVH	-	Acli 2A
12 h 45	SUNuraghe Calcio	-	Vigoureux Elouges
11 h	Boca Manage	-	FC MB La Rusticana
15 h	FC Holcim	-	La Montoise

Le tirage a été effectué par Thewis A. représentant le BRAH

B 8 Forfaits en coupe

23/02 : SU Nuraghe Calcio - **Bridgestone Aircraft** : forfait annoncé de Bridgestone

Amende de 50 € au club de Bridgestone A.

23/02 : Moulux Squad - Vigoureux Elouges : forfait non annoncé de Moulux

Amende de 100 € (récidive) au club de Moulux Squad

C. DIVERS

RAPPELS

- ✓ **Pour rappel, tout mail doit être envoyé à tous les membres du CD. Trop de clubs ne s'y conforment pas.**

Nous invitons les secrétaires à transmettre à leurs affiliés susceptibles de nous envoyer des mails les adresses des membres du CD reprises ci-dessous.

lambertjose@gmail.com didierlongtb@hotmail.com f.geeroms@skynet.be
philippe.degey@skynet.be jean.callens44@gmail.com
jpcecchin1968@hotmail.com
vincent-stallone@hotmail.com

A l'avenir, tout manquement sera sanctionné d'une amende de 5 €

- ✓ **D'autre part, vu l'augmentation des services postaux, n'oubliez pas d'affranchir votre courrier avec des timbres PRIOR (J+1) pour qu'il parvienne dans les délais, c'est-à-dire au plus tard le jeudi, dernier délai.**
  Conseil : pourquoi ne pas envoyer un scan ou une photo comme le font certains, cela limite les risques d'une rentrée tardive et vous serez en ordre.

- ✓ **Les nouvelles affiliations sont acceptées jusqu'au 15/03. Passé cette date plus aucune affiliation ne sera possible. (art VII.1 du règlement)**

- ✓ **Coupe Bomal-Camberlin : ne pas oublier d'envoyer la liste des joueurs ayant disputé au moins 7 matchs et pouvant être alignés lors des 1/4 finales (art V.1 du règlement)**

Important :

- **Le Borina Lokomotiva et le FC Turati se délocaliseront toute la saison 2018/2019 dans les installations de l'Union Saint-Ghislain Tertre Hautrage au stade Saint-Lô Rue du Moulin 68 7330 Saint-Ghislain (terrain synthétique). Tous les matchs à domicile du Borina Lokomotiva se joueront à 11h et tous les matchs à domicile du FC Turati se joueront à 17h.**

- **Le SP Baudour délocalisera aussi ses matchs suite à un problème de terrain.**
  Les matchs suivants se dérouleront à Tertre, stade A. Blavier, rue du Peuple, 53 :
  16/03 : SP Baudour-Acli 2A à 17h30
  23/03 : SP Baudour - Corpos Rhodiens à 17h30
  13/04 : SP Baudour - MB La Rusticana à 17h30
  Tandis que :
  11/05 : SP Baudour - EVH se déroulera au Stade St Lô à St Ghislain, rue du Moulin, 68 (terrain synthétique) à 15h

- **La finale de la coupe du groupement a été attribuée au club de FC Alliance. Cette finale se déroulera dans les installations de ce club le samedi 20/04/19 à 15h**

Prochaine réunion du Comité Directeur : le 28 mars 2019 à 19h

Coq wallon Place Mansart, 7 à La Louvière

RGCCMB - PV n° 8

Réunion de l'asbl. Comité Directeur du jeudi 28 mars 2019

Au bureau : MM LAMBERT J - DEGEY P - VINCK D - CALLENS J - CECCHIN JP - GEEROMS F. - STALLONE V.

BRAH : M. LEMAIRE D.

COMPARUTIONS - SUSPENSIONS

A. COMPARUTIONS – SUSPENSIONS

A 1 Rapport arbitre MYAR M. Match (coupe) non joué Moulux S.- V. Elouges du 23/02 19h00

Délégué visité : **URBAIN Jean,** absent excusé remplacé par le CQ du club **A. Wautier**
Délégué visiteur : **DELPLANCQ Rodolphe**
Gestionnaire du site et président de St-Odile City : **POLI Patrick,** absent excusé

Après avoir entendu les parties, le CD décide de mettre l'affaire en continuation jusqu'au 25/04/19. Toutefois le FF 0-5 est acté en faveur des Vigoureux Elouges.

A 2 Demande de comparution du FC Turati Baudour 19h20

Comparaissent L. Bossetti CQ du club et N. D'Agostini, membre.

Après avoir entendu les parties, des précisions ont été apportées au club de Turati Baudour. Notons que ces précisions figuraient déjà dans le PV 2 du 27/09/18 (voir la rubrique "Divers").

Lisez bien vos PV, ce sont des documents officiels ! Si un règlement ne peut être modifié en cours de saison, il peut y avoir des adaptations.

A 3 **Comparution à sa demande du joueur VITTELLI Saverio (V. Elouges, 24/04/83)** **19h40**

Le joueur **VITELLI S.** est suspendu **trois** matchs.

Amende de 10 € au club de Vigoureux Elouges

La suspension ci-dessus prend cours à partir du 06/04/2019

TRANSACTIONS

Le comité de transaction est composé de VINCK D., DEGEY P. et GEEROMS F.

A 4 **Rapport arbitre HOUDART D. Match Milanello - O'Malley's du 02/03**

Exclusion joueur **VAN BRABANT Brad** (O'Malley's, 11/10/99)

Le joueur **VAN BRABANT B.** est suspendu **4 matchs.**

Amende de 12 € au club d'O'Malley's

A 5 **Rapport arbitre COTTREAU M. Match Boca Manage - SP Baudour du 09/03**

Le joueur **VERHEYEN Jacques** (Boca Manage, 16/06/73) pour menace envers l'arbitre est suspendu **un** match

Amende de 5 € au club de Boca Manage

Les suspensions ci-dessus prennent cours à partir du 13/04/2019

B. AMENDES – SUSPENSIONS CJ – FORFAITS

B 1 Amendes pour 2 CJ au cours d'un même match

02/03 : BOCA MANAGE	**LETE Dylan**
02/03 : CORPOS SIRAULT	**BONNET Guillaume**
02/03 : BERRY'S	**BALLONE Carmelo**
09/03 : CORPOS SIRAULT	**POPULAIRE Jérôme**
16/03 : DREAM TEAM	**FOGU Luca**
23/03 : HAININ B	**BAUDOUR Pierre**

Amende de 5 € aux clubs concernés

B 2 __ Amendes pour cumul de CJ en championnat dont la dernière reçue le :

02/03 : CORPOS SIRAULT — **BOUTEILLER Rodrigue**
09/03 : SP BAUDOUR — **BELLATRECHE Nicolas**
09/03 : CORPOS SIRAULT — **BOSQUET Sébastien**
09/03 : FC YANKEE — **COLLARD Benjamin**
09/03 : MB LA RUSTICANA — **CORNU Bryan**
09/03 : EVH — **LECLERCQ Thomas**
16/03 : DREAM TEAM — **STALPORT Ludovic**
16/03 : AJAX BINCHOISE — **ROMANO Jordan**
16/03 : LA BOUVERIE — **MARIAGE Dorian**

Amende de 5 € aux clubs concernés

02/03 : MOULUX SQUAD — **URBAIN Jean**
16/03 : MOULUX SQUAD — **MALAISE Julien**

Amende de 10 € (2 x5) au club de Moulux Squad

B 2 bis ____ Amendes pour cumul de CJ en coupe dont la dernière reçue le :

23/03 : ACLI 2A — **LENGLAIS Jean**

Amende de 5 € au club d'Acli 2A

B 3 __ Amendes administratives

Feuilles d'arbitre

Feuilles de match incomplètes (blocs, matricule, club, délégué, etc…)
02/03 : Dream Team - ***Moulux Squad*** (délégué visiteur manquant)
09/03 : ***Moulux Squad*** - Sp. Squirrels (bloc manquant)
16/03 : Corpos Wasmes - ***Moulux squad*** (délégué visiteur manquant)

Amende de 15 € (3x5) au club de Moulux Sq.

Rentrées tardivement ou pas encore rentrées :
02/03 : ***SP Baudour*** - Standard Naast (reçue le 10/03)
02/03 : ***Vigoureux Elouges*** - Bon Vouloir (reçu scan le 22/03)
09/03 : ***La Montoise*** - Nuraghe Calcio (pas encore reçue)

Amende de 13 € aux clubs concernés

02/03 : ***Dragons Utd*** - Dynamo (reçue le 15/03)
09/03 : ***Dragons Utd*** - Holcim (pas encore reçue)
09/03 : ***Moulux Squad*** - Spartac Squirrels (reçue le 15/03)

Amende de 26 € aux clubs de Dragons Utd et Moulux Squad (3ème et 2ème infraction)

Non envoi de résultats par SMS à J. Callens au 0474/24.58.43 (voir PV 4/divers/rappels)

02/03 : Vigoureux Elouges et Dragons Utd

09/03 : Acli 2A et Standard Naast

Amende de 5€ aux clubs concernés

Non envoi de la liste des joueurs qualifiés pour les 1/4 finales des coupe :

23/03 : HOLCIM , LA MONTOISE et MB RUSTICANA

Amende de 13 € aux clubs concernés

Correspondance du CD (mail) avec réponse dans les 8 jours (art VIII.7 Amendes) :

01/03 : VIGOUREUX ELOUGES pas de réponse sous huit jours

Amende de 5€ au club de V. Elouges

Demande tardive de modification du calendrier :

26/01 : MOULUX SQUAD

Amende URBSFA : 5 € au club de Moulux Squad

B 4 Amendes disciplinaires

B5 Manque d'organisation

B 6 Modifications de résultats

02/03 : Ayant aligné le joueur **DEHOMBREUX Régis** (affilié le 16/02) lors du match remis Dream Team-Moulux Squad (remise du 26/01), Moulux Squad perd la rencontre par 5-0.
Résultat du match **Dream Team - Moulux Squad 5-0 au lieu de 2-0**

23/03 : Ayant aligné le joueur **BIENASSIS** Mathieu (affilié le 09/03 et n'ayant joué qu'un seul match) lors de la rencontre de coupe B/C 1/4 finale, le club de La Montoise pourtant qualifié sur le terrain, perd la rencontre par 5-0 et est donc éliminé de la coupe. Par conséquent le club d'**HOLCIM** est qualifié pour le tour suivant.

Résultat du match **Holcim-La Montoise 1-1 (tab 3-4) devient 5-0**

Amende de 25 € aux clubs de Moulux S. et La Montoise (art VIII.5)

B 7 Calendrier

06/04 : Dragons Utd -AC Milanello est reporté au 20/04
13/04 : Jurbise B - Hainin A sera joué à 13h au lieu de 15h30.
20/04 : FC Berry's - ASF Quévy (remis du 19/01)
20/04 : Dragons Utd - AC Milanello (reporté du 06/04)
27/04: Standard Naast - MB Rusticana (reporté du 02/02)
27/04 : Boca Manage - Acli 2A (reporté du 02/02)
27/04 : ASF Quévy - AS La Bouverie (reporté du 02/02)
27/04 : FC Berry's - FC Cheminots St Ghislain (reporté du 06/04)

20/04/19

Bomal - Camberlin 1/2

12h45	Su Nuraghe Calcio	-	EVH
15h	FC Holcim	-	FC MB La Rusticana

Ce tirage au sort a été réalisé par D. Lemaire, représentant du BRAH

La finale se déroulera à Haine-St-Pierre, stade R. Dienne, le 18/05 à 16 h.

- **La finale de la coupe du groupement de déroulera dans les installations du club de FC Alliance, avenue du Roi Chevalier à Nimy, le samedi 20/04/19 à 15h , et verra le club FC Alliance-David livrer bataille à l'AS La Bouverie-Goliath.**

B 8 Forfaits en championnat

09/03 : ***Amical Team*** - St Odile City Elouges : forfait annoncé de Amical Team.
16/03 : SU Nuraghe Calcio - ***Hainin A*** : forfait annoncé de Hainin A
23/03 : SP Baudour - ***Corpos Rhodiens*** : forfait annoncé de C. Rhodiens
30/03 : Amical Team - ***FA Ecaussinnois*** : forfait annoncé de FA Ecaussinnois

Amende de 25 € aux clubs concernés

C. DIVERS

Le C.D. présente ses sincères condoléances au secrétaire de Berry's Hugues Baugnies ainsi qu'à toute sa famille pour la décès de sa maman.

RAPPELS

Important :

- **Le Borina Lokomotiva et le FC Turati se délocaliseront toute la saison 2018/2019 dans les installations de l'Union Saint-Ghislain Tertre Hautrage au stade Saint-Lô Rue du Moulin 68 7330 Saint-Ghislain (terrain synthétique). Tous les matchs à domicile du Borina Lokomotiva se joueront à 11h et tous les matchs à domicile du FC Turati se joueront à 17h.**

- **Le SP Baudour délocalisera aussi ses matchs suite à un problème de terrain.**
  Le match suivant se déroulera à Tertre, stade A. Blavier, rue du Peuple, 53 :
  13/04 : SP Baudour - MB La Rusticana à 17h30
  Tandis que :
  11/05 : SP Baudour - EVH se déroulera au Stade St Lô à St Ghislain, rue du Moulin, 68 (terrain synthétique) à 15h

- **Certains clubs négligent cet aspect du règlement :**
  (Art IX.1)

En cas d'absence de délégué visiteur, c'est le capitaine, dont les nom, prénom et date de naissance seront repris dans la case prévue pour le délégué qui signera la feuille d'arbitre pour accord.

Il est bien dommage que dès lors nous devions en venir aux amendes, pourtant facilement évitables.

- **Reports de matchs**
  Ayant constaté un abus considérable de demande de reports de match ou simplement d'horaire, il est à noter que la saison prochaine 2019/20, le règlement sera appliqué strictement et une demande ne sera autorisée que conformément à celui-ci que nous vous invitons à consulter (art II.5)

- **Nouveau site de l'URBSFA**

  Nous avons constaté que le site de l'URBSFA a changé : voici la marche à suivre pour y accéder :

Nouveau site URBSFA

Afin de pouvoir consulter les désignations des arbitres et les adresses des terrains, voici la marche à suivre sur le nouveau site.

Adresse du site : acff.be

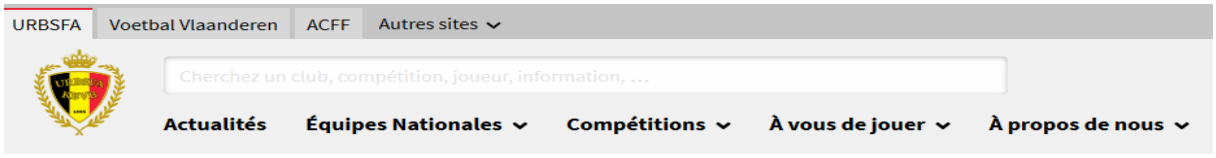

Introduisez le n° matricule 5275 du Groupement dans la case à côté de l'écusson et cliquez sur Compétitions

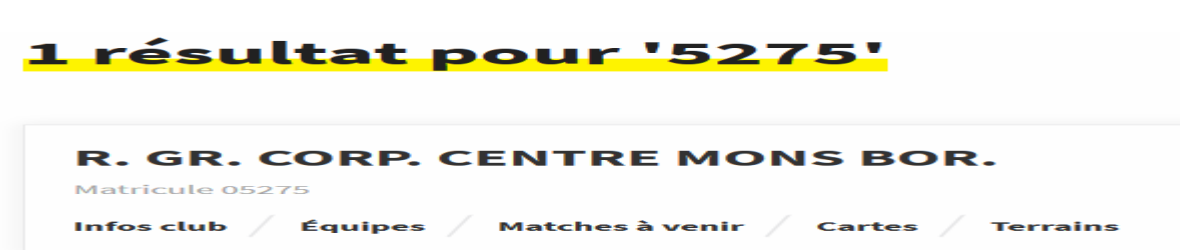

Cliquez sur Matches à venir

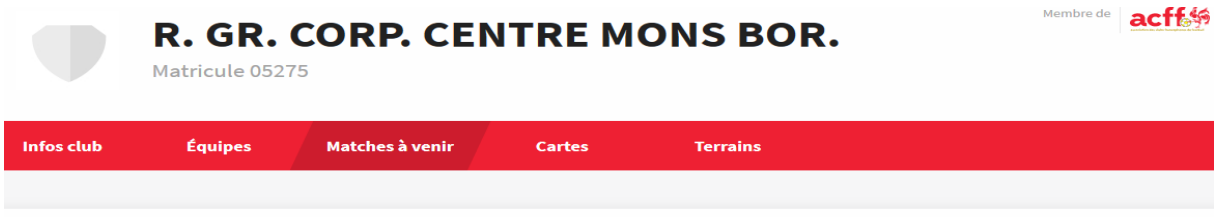

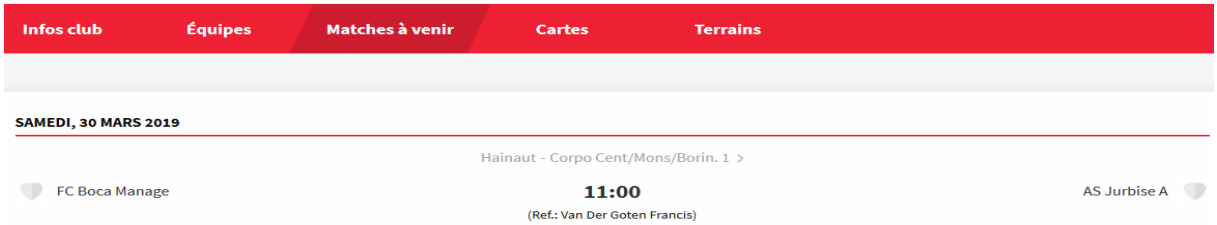

Cliquez sur l'heure du match pour trouver l'adresse du terrain

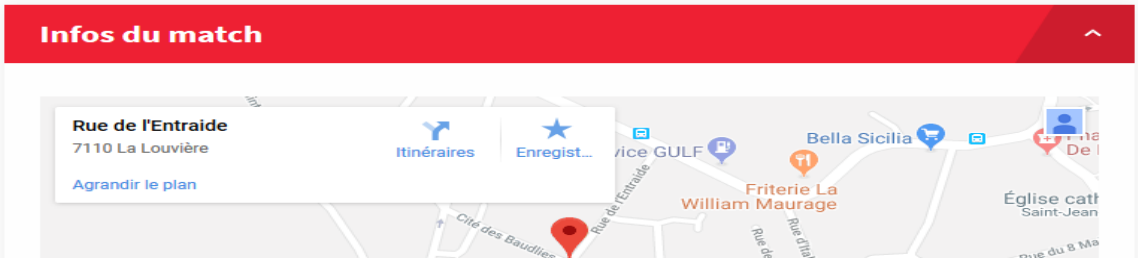

Prochaine réunion du Comité Directeur : le 25 avril 2019 à 19h

Coq wallon Place Mansart, 7 à La Louvière

RGCCMB - PV n° 9

Réunion de l'asbl. Comité Directeur du jeudi 25 avril 2019

Au bureau : MM LAMBERT J - DEGEY P - VINCK D - CALLENS J - CECCHIN JP - GEEROMS F. - STALLONE V.

BRAH : M. LEMAIRE D.

COMPARUTIONS - SUSPENSIONS

A. COMPARUTIONS – SUSPENSIONS

A 1 Rapport arbitre MYAR M. Match (coupe) non joué Moulux S.- V. Elouges du 23/02 19h00

M. Piccirilli (secrétaire Vig. Elouges) étant hospitalisé, l'affaire est reportée au 23 mai.

.

TRANSACTIONS

Le comité de transaction est composé de VINCK D., DEGEY P. et STALLONE V..

A 2 Rapport arbitre ABRAHAM P. Match Vig. Elouges - Moulux Squad du 06/04

Exclusion joueur **LACASSE Alexandre** (Vig. Elouges, 05/08/86)

Le joueur **LACASSE A**. est suspendu **1 match**

Frais à charge de Vigoureux Elouges : 5 €

La suspension ci-dessus prend cours à partir du 11/05/2019

RAPPEL TRES IMPORTANT

N'oubliez pas cette partie importante du règlement ! (art I.1)

Les clubs devront faire parvenir par **mail** **à tous les membres du CD**, **au plus tard le 15 mai** **:**

1. leur inscription au championnat

2. le nombre d'équipes qu'ils engagent ; un minimum de 20 joueurs par équipe est requis

3. l'emplacement de leur terrain et les moyens d'accès à celui-ci

4. les couleurs sous lesquelles s'alignent leurs joueurs

Les inscriptions non reçues dans les délais risquent de ne pas être prises en compte pour la prochaine saison

Ci-joint le bulletin d'inscription, également téléchargeable sur notre site.

B. AMENDES – SUSPENSIONS CJ – FORFAITS

B 1 Amendes pour 2 CJ au cours d'un même match

06/04 : ACLI 2A — **MARGHERITINA Michaël**
20/04 : NURAGHE CALCIO — **KOUATCHO NGANSO Valère**
20/04 : EVH — **PAYEN Donovan**
Amende de 5 € aux clubs concernés

06/04 : REGIE LL — **DELIBOYRA Efenfi et DESODT Julien**
Amende de 10 € au club Régie LL

B 2 Amendes pour cumul de CJ en championnat dont la dernière reçue le :

06/04 : MOULUX SQUAD — **PYPE Etienne**
06/04 : HAININ B — **DUQUESNE Anthony**
06/04 : LONGTAIN — **GALUZZO Michele**
13/04 : CALCIO BARI — **MASTRODONATO Francesco**
13/04 : CORPO SIRAULT — **BONNET Guillaume**
13/04 : DREAM TEAM — **LUCAS Jean-Sébastien**

Amende de 5 € aux clubs concernés

13/04 : CH. ST GHISLAIN LECLERIC Cédric
13/04 : CH. ST GHISLAIN RHAFFAR Amine

Amende de 10 € au club de Ch. St Ghislain

B 3 Amendes administratives

Feuilles d'arbitre

Feuilles de match incomplètes (blocs, matricule, club, délégué, etc…)
06/04 : CORPOS SIRAULT (délégué visiteur absent)
06/04 : AJAX BINCHOISE (délégué visiteur absent)
06/04 : LA NAZIONALE (date et matricule manquants)

Amende de 5 € aux clubs concernés

Rentrées tardivement ou pas encore rentrées **:**
06/04 : **MB Rusticana** - Régie LL (reçue le 15/04)
A**mende de 13 € au club de FC MB La Rusticana**

Non envoi de résultats par SMS à J. Callens au 0474/24.58.43 (voir PV 4/divers/rappels)

30/03 : SP Baudour et Standard Naast
06/04 : MB Rusticana et Dream Team
13/04 : SP Baudour, Régie LL, Yankee, Spartac Squirrels
Amende de 5€ aux clubs concernés (10 € au SP Baudour)

Envoi de déclaration d'accident directement à Ethias
23/03 : **TURATI BAUDOUR** (Bonbled Benjamin)
Amende de 5€ au club de Turati Baudour

B 7 Calendrier

Il nous évidemment impossible de deviner quels seront les clubs concernés par les tests matchs puisque le championnat se termine le 11.05
Soyez donc attentif à la programmation ci-dessous.
D'autre part, tout peut dépendre du nombre de clubs qui s'inscriront pour la prochaine saison, raison pour laquelle nous souhaitons que vous n'attendiez pas la dernière minute pour envoyer votre bulletin d'inscription et de nous prévenir rapidement si, malheureusement, vous ne souhaitiez plus être des nôtres pour la saison 2019-2020.

Journée du 18.05.19

Finale Coupe Bomal - Camberlin

EVH - MB LA RUSTICANA

Test match 9ème D 1 – 3ème D 2

-

Test match 8ème D 2 – 3ème D 3

-

Journée du 25.05.19

Super Coupe

AS LA BOUVERIE -

Test match 7ème D 3 - 3ème D 4

-

Test match 10ème D 1 - 3ème D 2

-

Journée du 01.06.19

Tests matchs

Test match 10ème D 2 - 3ème D 3

-

Test match 8ème D 3 - 3ème D 4

-

B 8 Forfaits en championnat

13/04 : Forfait annoncé de **Hainin A**
13/04 : Forfait annoncé de **Boca Manage**

Amende de 25 € aux clubs concernés

Finale de la coupe du groupement

FC Alliance - AS La Bouverie 2 - 3

Un match disputé devant une très belle assistance et dans un fair-play exemplaire dans lequel David n'a pas vaincu Goliath malgré d'évidentes qualités.
Le score à la mi-temps était de 2-1 en faveur d'Alliance mais cette équipe s'inclina finalement avec tous les honneurs.
Un arbitrage à la hauteur de l'événement sous l'œil avisé de nos amis et observateurs du BRAH, Alexandre Thewis et Dominique Lemaire
Une organisation parfaite du club de l'Alliance que nous remercions bien sincèrement.
Cette journée s'est donc bien déroulée dans l'esprit corporatif : convivialité, engagement et respect.
De plus le barman et les barmaids furent comblés, je pense !

AS La Bouverie

La liesse des vainqueurs

FC Alliance

Le capitaine d'Alliance récompensé lui aussi

Le trio arbitral

Le CD souhaite un très heureux anniversaire à notre membre d'honneur et honoraire HENRI GIGOT qui atteindra le prodigieux nombre de nonante printemps ce 1er mai.

Prochaine réunion du Comité Directeur : le 23 mai 2019 à 19h

Coq wallon Place Mansart, 7 à La Louvière

RGCCMB - PV n° 10

Réunion de l'asbl. Comité Directeur du jeudi 23 mai 2019

Au bureau : MM LAMBERT J - DEGEY P - VINCK D - CALLENS J - STALLONE V.

BRAH : M. LEMAIRE D.

COMPARUTIONS - SUSPENSIONS

A. COMPARUTIONS – SUSPENSIONS

A 1 Rapport arbitre MYAR M. Match (coupe) non joué Moulux S.- V. Elouges du 23/02

L'affaire est mise en continuation.

B. AMENDES – SUSPENSIONS CJ – FORFAITS

B 1 Amendes pour 2 CJ au cours d'un même match

27/04	**BERRY'S**	**DENIS Grégory**
27/04	**MB LA RUSTICANA**	**GIAMBARESI Adriano**

B 2 Amendes pour cumul de CJ en championnat dont la dernière reçue le :

20/04	**MILANELLO**	**ADAMO Philippe**
27/04	**BERRY'S**	**CAPITEYN Stéphane**
27/04	**EVH**	**CABALLERO Miguel**
04/05	**MOULUX SQUAD**	**SABIR Issam**
11/05	**HAININ B**	**PORCO Filippo**
18/05	**SP BAUDOUR**	**BRICQ Jordane**

Amende de 5 € aux clubs concernés

04/05	**DREAM TEAM**	**COSTER Jérôme**
04/05	**DREAM TEAM**	**STALPORT Frederick**

04/05 : DREAM TEAM **MATON Thibaud**
Amende de 15 € au club de Dream Team

B 2 bis Amendes pour cumul de CJ en coupe dont la dernière reçue le :

20/04 : HOLCIM **ALLEGRI Anthony**

Amende de 5 € au club d'Holcim

B 3 Amendes administratives

Feuilles d'arbitre

Feuilles de match incomplètes (blocs, matricule, club, délégué, etc…)

Rentrées tardivement ou pas encore rentrées :
A**mende de 13 € aux clubs concernés**
20/04 : **Dragons Utd** - Milanello **(reçue le 16/05)**

04/05 : Dragons Utd - O'Malley's (**reçue le 16/05)**
Amende de 26 € aux clubs de Dragons Utd (5ème fois)

20/04 : **Holcim** - MB Rusticana **(reçue le 06/05)**
04/05 : **Dynamo** - Jurbise B **(pas encore reçue ce 24/05)**
Amende de 13 € au clubs concernés

Non envoi de résultats par SMS à J. Callens au 0474/24.58.43 (voir PV 4/divers/rappels)

27/04 : EVH et Standard Naast
04/05 : EVH - MB La Rusticana et Dragons Utd
Amende de 5€ aux clubs concernés (EVH : 10 €)

Nous déplorons l'absence des deux clubs EVH et FC MB La Rusticana lors du dépôt de fleurs au cimetière de La Louvière avant la finale.

B 4 Amendes disciplinaires

Pour le comportement détestable d'une partie des joueurs devant des dames, des enfants et particulièrement devant Mme Capot lors de la finale de la coupe Bomal-Camberlin, le club de **FC MB La Rusticana** se voit infliger une amende de **25 €.**

B5 Manque d'organisation

B 6 Modifications de résultats

27/04 : Ayant aligné les joueurs **PANARISI Loris et BEUTOM KAMENI Eric** (affiliés tous deux le 16/02) lors du match remis Boca Manage Acli 2A (remise du 02/02), Boca Manage perd la rencontre par 5-0.

Résultat du match Boca Manage - Acli 2A 0-5 au lieu de 0-0

Amende de 25 € au club de Boca Manage (art VIII.5)

B 7 Calendrier

Suite à la démission de quelques clubs pour la prochaine saison, les tests-matchs montée/descente prévus le 25.05 et le 01.06 n'ont plus lieu d'être.
Ce samedi 25, seule la Super Coupe reste programmée à 16 h 00 à Haine-St-Pierre. Vous y êtes évidemment cordialement invités

B 8 Forfaits en championnat

04/05 : FF annoncé de **Longtain**
04/05 : FF annoncé **Bon Vouloir**
04/05 : FF annoncé **Berry's**
04/05 : FF annoncé **Ste Odile=City**

11/05 : FF annoncé du **Standard Naast**
11/05 : FF annoncé de **Berry's**
11/05 : FF annoncé de **Boca Manage**
11/05 : FF annoncé **de Ste Odile-City**

Amende de 25 € aux clubs de Bon Vouloir, St Naast, Boca Manage et Longtain
Amende de 50 € aux clubs de Berry's et Ste Odile : récidive)

Comptabilité

Vous allez recevoir dans les prochains jours les relevés de comptes de vos clubs. Le solde éventuel ainsi que la provision pour la prochaine saison doivent être ENREGISTRES sur le compte du RGCCMB pour le 19 juin au plus tard afin d'être en ordre pour l'AG de juin.

Documents

Les listes affiliations comité et joueurs - Listes des désaffiliations - Listes des nouvelles affiliations - Déclaration entraînements doivent être envoyées par courrier électronique à tous les membres du CD pour le 19 juin (téléchargeables sur notre site)
Une version papier sera remise lors de l'AG dans une enveloppe avec les cartes des joueurs à désaffilier et les demandes d'affiliations éventuelles

C. DIVERS

Finale de la coupe Bomal - Camberlin

EVH - FC MB LA RUSTICANA 5-3 ap

Les deux équipes, la remise des coupes et la joie des vainqueurs

Prochaine réunion du Comité Directeur : AG du 21 juin 2019 à 19h

Coq wallon Place Mansart, 7 à La Louvière

RGCCMB - PV n° 11

Réunion de l'asbl. Comité Directeur du jeudi 13 juin 2019

Au bureau : MM LAMBERT J - DEGEY P - VINCK D - CALLENS J - STALLONE V. - CECCHIN JP - GEEROMS F.

COMPARUTIONS - SUSPENSIONS

A. COMPARUTIONS – SUSPENSIONS

A 1 Rapport arbitre MYAR M. Match (coupe) non joué Moulux S.- V. Elouges du 23/02 19h

CQ et secrétaire visité : **Wautier Adrien**

CQ et secrétaire visiteur : **PICCIRILLI Michel,** absent non excusé

Gestionnaire du site : **POLI Patrick,** absent non excusé

Pour absences répétées aux diverses convocations du CD, **PICCIRILLI M.** des Vigoureux Elouges, est **suspendu de toutes fonctions officielles et comme joueur**, jusqu'à comparution volontaire, à sa demande.
POLI P., gestionnaire du site, est interdit d'affiliation au RGCCMB jusqu'à comparution volontaire, à sa demande.

Amende au club de Vigoureux Elouges : 50 €

B. AMENDES – SUSPENSIONS CJ – FORFAITS

B 2 Amendes pour cumul de CJ en championnat dont la dernière reçue le :

04/05 : JURBISE B FRIANT Jefferson

Amende de 5 € au club de Jurbise B

B 2 bis Amendes pour cumul de CJ en coupe dont la dernière reçue le :

25/05 : LA BOUVERIE CIAMORINI Morgan

Amende de 5 € au club de La Bouverie

DECES

C'est avec une immense tristesse que nous avons appris le décès le 24/05 de notre ancien vice-président du RGCCMB, Léon Vanderbecq , à l'âge de 80 ans. Ancien joueur de l'US Centre, il y a joué en D3. Léon s'était affilié en 1960 avec l'équipe des ateliers Vanderplanck. En 1963 il est passé dans les rangs de Longtain. C'est en 1973 qu'il est entré au comité directeur du RGCCMB pour le quitter en 2013. Léon était membre émérite depuis le 14/07/1999.

D'autre part, nous avons appris aussi le décès d'Alexander MEYER, cheville ouvrière du SP Baudour et papa de Pascal, secrétaire du club.

Le CD présente ses plus sincères condoléances à la famille ainsi qu'au club de SP Baudour.

C. DIVERS

Finale de la super coupe Van Varerenbergh

AS LA BOUVERIE - EVH 1-2

Prochaine réunion du Comité Directeur : AG le vendredi 21 juin 2019 à 19h

Coq wallon Place Mansart, 7 à La Louvière

Présence obligatoire des clubs

RGCCMB - PV n° 12

Assemblée générale du vendredi 21 juin 2019

Discours du Président José Lambert

Messieurs les Représentants de la B.R.A.H
Mes chers collègues du Comité Directeur
Mesdames, Messieurs,
Chers amis corpos,

Nous voici déjà à l'heure de la distribution des prix. Comme chaque année nous avons le plaisir de jouer aux professeurs qui annoncent à nos enfants ou petits-enfants qu'ils ont réussi leur année scolaire. Chez nous malheureusement tout le monde ne recevra pas un prix ou une distinction, mais comme vous le dira notre secrétaire une nette amélioration a été observée au niveau du respect des arbitres et de ses adversaires.

Tout ne fut pas parfait notamment dû au fait des nombreux changements de dernière minute et hélas aussi à la défection de quelques équipes.

C'est un fléau qui n'est pas propre à notre groupement corporatif mais qui s'étend au football dit amateur dans beaucoup de provinces. La faute à la difficulté de trouver des remplaçants aux bénévoles qui ont œuvré durant de nombreuses années et qui sont en âge de prendre leur retraite. Ce problème touche également le Comité Directeur, chaque année nous demandons à des volontaires de poser leur candidature pour nous rejoindre et surtout pour rajeunir les cadres, mais chaque année nous restons bredouilles quant à la possibilité d'accueillir de nouveaux comitards. Nous ne sommes pas éternels et comme dit le proverbe : prévenir c'est guérir.

Je passe la parole à notre secrétaire Philippe DEGEY pour son bilan de secrétaire …/…

Comme Philippe a l'air content de sa saison et a surtout hâte de partir en congé, nous allons écouter si notre trésorier Jean CALLENS est sur la même longueur d'onde que le secrétaire…/…

Dans quatre mois, notre groupement fêtera ses 70 ans d'existence. Nous aurions préféré vous annoncer que nous avions une dizaine de clubs en plus mais ce ne sera malheureusement pas le cas. Nous sommes revenus au nombre d'équipes d'il y a 50 ans. Nous ferons avec comme on dit et nous espérons que nous connaîtrons un championnat aussi palpitant que celui de cette année.

La Coupe du Groupement a été remportée par l'équipe de l'AS La Bouverie au terme d'un très beau match et avec une brillante résistance du club de l'Alliance. Toutes nos félicitations au club de l'Alliance pour sa parfaite organisation.

La finale de la coupe Bomal Camberlin entre l'équipe de La Rusticana et celle d'E.V.H. a également tenu toutes ses promesses puisque c'est au bout des prolongations que E.V.H l'emporta et pu prendre sa revanche de l'année dernière en finale de coupe du groupement contre le même adversaire. Au cours de cette finale nous avons même eu une grande première sur un terrain de football corporatif : l'utilisation de la fameuse bombe blanche pour indiquer les endroits de marquage du mur et du ballon.

La super coupe a mis un terme à la saison footballistique et a opposé E.V.H à l'AS La Bouverie. Un seul but lors de cette rencontre qui fut acharnée dans le bon sens du terme et qui aura déçu les dirigeants de la Bouverie qui espéraient réussir le triplé.

Nous allons passer maintenant à la remise des trophées aux clubs champions :

Division 1 : **FC TURATI BAUDOUR**
Division 2 : **AS LA BOUVERIE**
Division 3 **: SU NURAGHE CALCIO**

Division 4 : **STE ODILE CITY ELOUGES**

Maintenant nous procédons à la remise des coupes aux équipes vices championnes :

Division 1 : **CS LONGTAIN**
Division 2 : **SPARTAC SQUIRRELS**
Division 3 : **LA MONTOISE**

Division 4 : **AJAX EUGIES**

Nous allons également remettre un diplôme aux équipes qui ont participé aux différentes finales de coupe :

LA BOUVERIE, vainqueur de la coupe du Groupement 2019
ALLIANCE, finaliste de cette même coupe
E.V.H., vainqueur de la coupe Bomal Camberlin

LA RUSTICANA, finaliste de cette même coupe

E.V.H., vainqueur de la Super coupe

LA BOUVERIE, finaliste de cette même coupe.

Si vos joueurs se sont illustrés de belle manière cette saison et comme nous le disons chaque année, espérons que cela dure, il est aussi de notre devoir de récompenser les comités de certains clubs pour leur excellente gestion durant la saison.

Nous accordons, ce que nous appellerons un bonus amendes aux équipes suivantes :

Un chèque de 25 € au club de **NK BORINA LOKOMOTIVA**
Un chèque de 25 e au club de **ASF QUÉVY**
Un chèque de 23 € au club de **SU NURAGHE**
Un chèque de 20€ au club de **AJAX EUGIES**
Un chèque de 15€ au club de **FC ALLIANCE**
Un chèque de 15€ au club de **CS CALCIO BARI**
Un chèque de 15€ au club de **AS JURBISE A**
Un chèque de 15€ au club de **SPARTAC SQUIRRELS**
Un chèque de 10€ au club de **MVC BOUSSU**
Un chèque de 10€ au club de **FC CORPO WASMES**
Un chèque de 5€ au club de **AS LA BOUVERIE**
Un chèque de 5€ au club de **AC MILANELLO**

Un chèque de 3€ au club de **AS JURBISE B**

Nous allons maintenant passer à la remise du dernier trophée de cette soirée et qui est le plus imposant et qui correspond aux valeurs que le football corporatif doit mettre en avant c'est-à-dire le respect de soi, de ses adversaires et du corps arbitral. Pour faire durer le suspense, nous allons appeler les clubs qui ont terminé en troisième position au Challenge du Fair Play et à qui nous remettons un **chèque de 50 €** :

CS CALCIO BARI
ASF QUEVY
SU NURAGHE CALCIO

Seul à la seconde place et qui remporte un chèque de 75€, le club d' **ALLIANCE**

Vient maintenant le grand moment de récompenser un club qui a réalisé l'exploit durant cette saison de ne comptabiliser aucune carte jaune et à fortiori aucune carte rouge (qui l'aurait éliminé d'office du challenge), aucun forfait, aucune amende. C'est un cas unique dans les annales du RGCCMB. **BRAVO** Messieurs les joueurs, **BRAVO** Messieurs les dirigeants, nous vous demandons un tonnerre d'applaudissements pour le club de **NK BORINA LOKOMOTIVA** . Aussi à situation exceptionnelle, récompense exceptionnelle. Nous leur accorderons un **chèque de 250 €** au lieu des 100 € habituellement décernés.

Nous voici arrivés à la fin de notre distribution de prix. Nous vous souhaitons de bonnes et belles vacances et vous fixons rendez- vous le vendredi 23 août dans un endroit que nous ne pouvons pas encore vous confirmer pour l'instant, vu que nous ne savons pas si nous serons encore en mesure de disposer des installations fédérales de la rue du Tir à Mons.

Discours du secrétaire Philippe Degey

Bonjour à tous et toutes,

Mon président insiste toujours pour que je vous fasse un petit spitch. Il sera donc court et bref comme d'habitude. Et je vais vous abreuver de statistiques…..comme d'habitude aussi.
Mais avant je vous remercie de votre présence surtout consacrée aux remises de prix.
Le CD est très satisfait de la défunte saison quant aux cartes jaunes et rouges. De plus aucune agression ou voie de fait sur arbitre n'est à déplorer. N'oubliez pas qu'un arbitre est souverain et nous les défendrons toujours, quoiqu'il arrive. Vous le savez, même une bousculade est considérée comme voie de fait et est punissable de plusieurs mois à plusieurs années de suspension.
Nous y voici à nos fameuses statistiques tant attendues :

- 816 CJ contre à titre de comparaison 1140 (16/17) 951 (17/18)

- 23 CR directes 44 (16/17) 50 (17/18)

Au niveau des FF :

- 23 FF 38 (15/16) 24 (16/17)

Ce qui ferait donc 0,83 CJ par match en sachant qu'il y en avait plus ou moins 983 (euhh si j'ai bien compté)

Je dis, si j'ai bien compté et retenu ce que m'a appris Jean, car comme tout le monde le sait, c'est mon ancien instituteur…N'oublions cependant pas qu'il y a de moins en moins de matchs vu le nombre restreint d'équipes!

Aucun club n'a déclaré FF général cette saison et nous en sommes ravis.

Nous déplorons que six clubs nous quittent et ne se réinscriront donc pas pour la prochaine saison : le presque cinquantenaire Longtain, FC Berry's, le Standard de Naast, La Nazionale, St Odile City Elouges et Ajax Binchoise

et aucune nouvelle inscription. Ce qui fait quand même treize clubs disparus en deux ans…Sept l'an passé, six cette année.

Reste donc 38 clubs ce qui nous fera 2 séries de 13 et une de douze. Jean vous en parlera.

Quatre changements de terrain sont à noter à ce jour : Acli 2A jouera presque dans le jardin de Didier, c'est-à-dire sur le tout nouveau terrain synthétique de Morlanwelz , Milanello (ϴuaregnon, rue de la Chapelle) , Dynamo (terrain 2 du FC Havré) et les Dragons Utd joueront aussi sur synthétique, sur le terrain de Quévy-Mons, avenue du Tir.

Jusqu'à nouvel ordre, Turati Baudour et Borina Lokomotiva joueront aussi sur terrain synthétique au Stade St Lô de St Ghislain avant sans doute de réintégrer leurs pénates ….si les sangliers le permettent…..

Trêve de bavardage, je cède la parole à Jean qui a toujours des choses intéressantes à vous dire…..

Juste un petit mot encore : comme José l'a dit, nous recherchons toujours une ou deux collaborateurs pour nous épauler dans notre tâche. Une réunion par mois et un petit travail à faire, ce n'est pas la mer à boire. Elle est d'ailleurs imbuvable, tout le monde ici a déjà bu la tasse, vous m'en direz des nouvelles.

Bonnes vacances à tous et toutes, et à la saison prochaine, RDV est fixé au 23 aout à Mons en principe.

Discours du trésorier Jean Callens

Merci Philippe mais je ne suis pas le seul à avoir des choses intéressantes à dire.

Comptabilité

Pas de problème majeur à ce sujet, certains clubs ayant enfin compris qu'il était inutile d'attendre le dernier jour pour effectuer les versements demandés et ainsi d'éviter des amendes inutiles.

Si malheureusement, le nombre de clubs a diminué, nous constatons aussi avec satisfaction que le montant des amendes a aussi considérablement diminué.
2015-2016 52 clubs total des amendes : 5378 € soit une moyenne de 130 €
2016-2017 53 clubs total des amendes 5717 € soit une moyenne de 108 €
2017-2018 50 clubs total des amendes : 6098 € soit une moyenne de 121 €

2018-2019 44 clubs total des amendes : 3033 € soit une moyenne de 69 €

Affiliations

Comme pour la comptabilité, les documents nécessaires aux demandes d'affiliations ont généralement été corrects. Je n'ai renvoyé que quelques demandes non conformes.

Calendrier

Encore une fois, cette saison a été fort perturbée par le nombre trop élevé de forfaits et de modifications de dernière minute. Certes, certains clubs sont tributaires de clubs provinciaux dont ils louent les installations et ne sont parfois prévenus que tardivement de la non disponibilité de ces installations.

Il est donc indispensable que les clubs corpos se renseignent la semaine précédant les matchs de la disponibilité des installations car il ne sera plus tenu compte de modification tardive.

Les 38 clubs seront répartis en 2 séries de 13 clubs (D1 et D2) et 1 série de 12 clubs (D3). Comme nous travaillons sur base de grilles de 14, il y aura donc chaque semaine 1 club bye en D1 et D2, et 2 en D3. Libre à eux de conclure des matchs amicaux.

Pour le projet de calendrier, comme certains clubs jouent en alternance avec des équipes provinciales nous devrons attendre le calendrier des jeunes pour pouvoir établir le nôtre.

Les clubs concernés devront nous envoyer le calendrier des équipes avec qui ils jouent en alternance dès leur parution et au plus tard le 15 juillet.

Les directives reçues l'année dernière du secrétariat provincial seront d'application stricte

> **Les demandes de modification (lieu, date, heure) doivent être envoyées au plus tard le mardi avant 19 h précédent le week-end à tous les membres du groupement. Le responsable du calendrier communique cette modification au plus tard le mercredi à 10 h 00 précédent le week-end**
>
> **Les forfaits partiels seront enregistrés jusqu'au vendredi midi. Passé ce délai, plus aucun forfait de dernière minute ne sera pris en compte sauf cas exceptionnel (accident, décès,…)**

La liste des arbitres éventuellement récusés (UN par club) est à envoyer AVANT le début du championnat.

Soyez donc très attentifs à ces directives afin de ne pas en subir des désagréments dommageables dont vous seriez seuls responsables.

Je vous remercie de votre attention et vous souhaite de bonnes vacances

COMPOSITION DES SERIES

DIVISION 1	DIVISION 2	DIVISION 3
FC TURATI BAUDOUR	BOCA MANAGE	DYNAMO
EVH	FC DREAM TEAM	MVC BOUSSU
FC MB LA RUSTICANA	OC HAININ B	AC MILANELLO
FC YANKEE	FC CORPO WASMES	FC O'MALLEY'S
FC CORPOS RHODIENS	FC CORPORATIF SIRAULTOIS	OC HAININ A
FC ACLI 2 A	FC CHEMINOTS ST GHISLAIN	AJAX EUGIES
SP BAUDOUR	ASF QUEVY	BRIDGESTONE AIRCRAFT
AS JURBISE A	FC BON VOULOIR	CS CALCIO BARI
FC REGIE LL	SU NURAGHE CALCIO	FC AMICAL TEAM
AS LA BOUVERIE	LA MONTOISE	FC ALLIANCE
SPARTAC SQUIRRELS	FC HOLCIM	FA ECAUSSINNOIS
MOULUX SQUAD	DRAGONS UTD QUAREGNON	NK BORINA LOKOMOTIVA
RC VIGOUREUX ELOUGES	AS JURBISE B	

COUPES 2019-2020

Bomal-Camberlin

D1	1	FC TURATI BAUDOUR
D1	2	EVH
D1	3	FC MB LA RUSTICANA
D1	4	FC YANKEE
D2	5	AS LA BOUVERIE
D2	6	SPARTAC SQUIRRELS
D2	7	MOULUX SQUAD
D2	8	RC VIGOUREUX ELOUGES
D3	9	SU NURAGHE CALCIO
D3	10	LA MONTOISE
D3	11	FC HOLCIM
D3	12	DRAGONS UTD QUAREGNON
D4	13	AJAX EUGIES
D4	14	FC BRIDGESTONE AIRCRAFT
D4	15	CS CALCIO BARI
D4	16	FC AMICAL TEAM

Groupement

D1	1	FC CORPOS RHODIENS
D1	2	FC ACLI 2 A
D1	3	AS JURBISE A
D1	4	SP BAUDOUR
D1	5	FC REGIE LL
D1	6	BOCA MANAGE
D2	7	FC DREAM TEAM
D2	8	OC HAININ B
D2	9	FC CORPO WASMES
D2	10	FC CORPORATF SIRAULTOIS
D2	11	FC CHEM ST-GHISLAIN
D2	12	ASF QUEVY
D2	13	FC BON VOULOIR
D3	14	AS JURBISE B
D3	15	DYNAMO
D3	16	MVC BOUSSU
D3	17	AC MILANELLO
D3	18	FC O'MALLEY'S
D3	19	OC HAININ A
D4	20	FC ALLIANCE
D4	21	FA ECAUSSINNOIS
D4	22	NK BORINA LOKOMOTIVA

AMENDES – SUSPENSIONS CJ – FORFAITS

B 3 Amendes administratives

Amende pour absence à l'AG:

17€50 aux clubs de La Montoise et Dragons United Quaregnon.

ASSEMBLEE GENERALE STATUTAIRE DU 23 AOUT

Les propositions de modifications doivent être portées à la connaissance du secrétaire et de tous les membres du CD 16 jours avant la dite assemblée.

Il en est de même pour les interpellations ou l'objet sera précisé et détaillé dans la demande.

L'Assemblée Générale de début de saison se tiendra à dans un lieu encore à déterminer.

LE VENDREDI 23 AOUT à 19h

Présence OBLIGATOIRE du CQ ou d'une personne mandatée.

La convocation, avec l'ordre du jour, vous parviendra par la suite..